

Troisième séance, jeudi 9 octobre 2014

Présidence de M^{me} Katharina Thalmann-Bolz, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Rapport 2014-DSAS-32 donnant suite directe aux postulats P2071.10 (promotion de cabinets de groupe et de centres de soins de premier recours à la campagne), P2087.11 (étude de la couverture médicale de premier recours dans le canton) et P2029.13 (soutien de la médecine de premier recours dans les régions rurales du canton de Fribourg); discussion. – Motion 2013-GC-78 Marc-Antoine Gamba/Chantal Pythoud Gaillard (possibilité pour le personnel de l'Etat de plus de 55 ans d'être libéré du travail de nuit); prise en considération. – Postulat 2014-GC-59 Dominique Butty (répartition des forces de travail au sein de l'Etat); prise en considération. – Motion 2013-GC-74 Pascal Grivet/Yvan Hunziker (exigence du certificat d'origine bois suisse); prise en considération. – Rapport 2014-DAEC-85 donnant suite directe au postulat 2013-GC-20 (transport et importation de bois et matériaux de construction, prise en compte des coûts environnementaux); discussion. – Rapport 2013-DAEC-42 donnant suite au postulat P2017.12 (politique foncière active); discussion. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 35.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pascal Andrey, Charles Brönnimann, Sabrina Fellmann, Yvonne Stempfel-Horner, Olivier Suter et Rudolf Vonlanthen.

MM. et M^{me} Marie Garnier, Erwin Jutzet, Jean-Pierre Siggen et Beat Vonlanthen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. 1. Tout d'abord, je salue M^{me} la députée Chantal Pythoud et lui souhaite une bonne reprise parlementaire.

2. Je vous informe que, conformément à l'article 209 de la loi sur le Grand Conseil, le bureau a décidé, à l'unanimité, de procéder par voie d'ordonnance parlementaire pour résoudre le problème rencontré par la Commission des naturalisations quant au quorum non atteint.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M^{mes} Justine Dumas, Gilberte Schär et Noëlle Perroud, élues par le Grand Conseil à diverses fonctions judiciaires lors de la session d'octobre 2014.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez d'être assermentées pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite

beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

Rapport 2014-DSAS-32
donnant suite directe aux postulats P2071.10 (promotion de cabinets de groupe et de centres de soins de premier recours à la campagne), P2087.11 (étude de la couverture médicale de premier recours dans le canton) et P2029.13 (soutien de la médecine de premier recours dans les régions rurales du canton de Fribourg)¹

Discussion

Schmid Ralph Alexander (ACG/MLB, LA). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis professeur à l'Université de Berne, directeur du service de la chirurgie thoracique à l'Inselspital et responsable de la chirurgie thoracique à l'Hôpital fribourgeois (ci-après: HFR). Cela veut dire que j'opère les patients fribourgeois deux fois par mois à l'HFR.

Avec grand intérêt, le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du rapport du Conseil d'Etat. J'ai soumis la motion *Ausbau des Medizinstudiums an der Universität Freiburg zum Masterstudium* et le postulat qui soutient la médecine de premier recours dans les régions rurales du canton de Fribourg.

La motion a été refusée, mais suite à l'écho positif, le Conseil d'Etat a quand même initié une étude de faisabilité.

Le rapport consiste en deux parties:

¹ Texte du rapport pp. 2254ss.

1. la réponse au postulat;
2. le rapport sur le mastère en médecine à Fribourg.

Ce sont deux aspects liés au même problème. Le premier traite du problème de la structure de la médecine de famille dans le canton. Le deuxième traite de la formation des médecins de premier recours.

La liste des mesures proposées par le Conseil d'Etat pour soutenir la médecine familiale dans les régions rurales est longue. On ne peut pas discuter tout en détail. On voit surtout la volonté du Conseil d'Etat. Mais l'image qu'il dessine est un peu floue et il manque une planification claire. A mon avis, il manque la coordination entre les différentes structures et entre les devoirs des médecins au cabinet, dans les permanences et dans les hôpitaux. A mon avis, pour maintenir la médecine familiale dans les régions rurales, une coopération entre les communes et le canton est centrale. Avec l'objectif de réduire les risques financiers pour les médecins qui ouvrent leur cabinet ou un cabinet de groupe dans ces régions.

Suite à ma motion, le rapport sur le mastère en médecine humaine de l'Université, de l'HFR et du réseau fribourgeois de santé mentale (ci-après: RFSM) est très favorable, même enthousiaste. L'analyse montre aussi pour les auteurs, qui ne sont malheureusement pas mentionnés, que ce projet est favorable pour l'HFR, le canton et aussi pour la Suisse. Le besoin de médecins de premier recours dans les prochaines cinq à dix années est énorme. La pénurie de médecins est encore aggravée car l'âge moyen des médecins de famille est d'environ 60 ans. En 2015, 25% des médecins de premier recours seront âgés de 65 ans.

L'idée principale de cette école de médecine à Fribourg est de créer une haute valorisation de la médecine de famille comme le rapport l'a bien décrit. Il exposerait les médecins en formation à tous les défis rencontrés par les généralistes et donnerait la possibilité d'acquisition de compétences telles que la communication, le raisonnement économique, le travail et la gestion d'équipe, etc... A ce jour, ce sont toutes des compétences qui ne sont pas enseignées dans les cours de médecine de nos universités.

Il est aussi important de dire que les étudiants fribourgeois passent le même examen de fin d'études que dans toutes les facultés de médecine suisses. Dans toutes les facultés, après avoir achevé le diplôme à la fin des six années, on a une formation de médecin généraliste.

J'aime bien M. Felix Schneuwly, qui a travaillé pour Comparis. Cependant, je dois dire que dans le cas présent, il n'a pas compris quand il parle dans son blog, même cité dans le Freiburger Nachrichten, de concurrence entre les universités. Les places d'études en faculté de médecine sont un immense problème national. Si Fribourg peut participer à une solution et en même temps améliorer la pénurie de médecins dans le canton, c'est une bonne initiative.

L'investissement n'est pas petit mais pas non plus immense. A mon avis et à celui des auteurs du rapport, c'est une grande chance et un projet innovant pour le canton, pour l'HFR et

pour l'Université. Le financement doit être étudié de manière beaucoup plus détaillée que dans le rapport.

Ein Master in Medizin in Freiburg wäre ein Gewinn für das HFR, welches sich konkurrenzfähig zwischen zwei Universitätsspitalern behaupten muss und durch den Master in Medizin attraktiver würde für sehr gute Pflegepersonen und sehr gute Ärzte. Auch die Zusammenarbeit mit den Permanenten und den niedergelassenen Ärzten im Kanton ist eine Chance und wird mit Rotationsstellen und Praxisassistenzen verstärkt und wird insgesamt in einem einmaligen Aus- und Weiterbildungsangebot für Hausärzte resultieren.

Dans la réponse du Conseil d'Etat, il me manque une ligne claire sur la manière de procéder. Et si le Conseil d'Etat est trop hésitant, il appartient au Grand Conseil de donner un signe politique fort en montrant qu'il veut avancer dans cette direction et établir les cours pour un mastère en médecine à Fribourg.

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion danke ich dem Staatsrat für den ausführlichen Bericht zur Situation und zur Zukunft der ärztlichen Grundversorgung im Kanton. Er zeigt die Probleme auf, mit denen der Kanton, wie alle anderen Kantone, konfrontiert ist. Kleinere Spitäler werden zugunsten von zentralen Einrichtungen aufgehoben, Hausärzte werden rar.

Der Kanton Freiburg hat Massnahmen ergriffen, um die komplexe Problematik anzugehen. Die Neuorganisation des Notfalldienstes und die Permanence, zum Beispiel in Meyriez, von der ich nur Gutes höre, sind nur zwei dieser modernen, den Bedürfnissen der Bevölkerungen entsprechenden Massnahmen. Diese aber müssen sorgfältig weiterverfolgt werden.

Daneben bemüht sich der Kanton Freiburg um den Ärztenachwuchs. Schon seit Jahren bietet unsere Universität die zwei ersten Jahre eines Bachelorstudienganges an, schliesslich nun auch das dritte Jahr. Als einzige Universität muss sie die Studierenden jedoch zur weiteren Ausbildung in andere Kantone schicken, die selber auch um jeden praktischen Ausbildungsplatz kämpfen müssen. Die uns vorgelegte fundierte Machbarkeitsstudie, die – ich hoffe es – alle Risiken und Chancen aufzählt, stellt fest, dass eine logische Fortführung, nämlich ein Masterstudiengang in Humanmedizin, auch in Freiburg machbar wäre. Das hat positiv überrascht und ist sehr erfreulich. In der Schweiz herrscht ein Ärztemangel. Das ist jedoch nicht so, weil es zu wenig studieninteressierte junge Leute gäbe. Von den über 2000 Studienanwärterinnen, die jährlich einen Eignungstest gültig absolvieren, erhält lediglich ein Drittel einen Studienplatz in Humanmedizin. Es besteht ein grosser Druck auf die Kantone und die haben reagiert. Zwischen den Jahren 2013 und 2015 entstehen an den fünf Universitäten, die über eine medizinische Fakultät verfügen, 210 neue Studienplätze. Dies ist mit einem grossen finanziellen Engagement verbunden. Die Studienplätze umfassen selbstverständlich Bachelor und Master.

Der Kanton Freiburg will nun ebenfalls den Ärztemangel angehen und könnte nun, aufbauend auf den Bachelor, 40

Masterstudienplätze anbieten. Das ist mit Kosten verbunden. Um diese Kosten etwas zu relativieren, ist zu erwähnen, dass ein sehr grosser Teil der Studierenden aus anderen Kantonen kommen wird und dass der Kanton für jeden dieser Studierenden einen Betrag von 50 000 Franken aus der interkantonalen Universitätsvereinbarung erhält. Auch der Bund bezahlt einen Betrag pro Studierenden.

Die Ausbildung mit dem Gewicht auf hausärztliche Fachkompetenzen ist am ehesten geeignet, die fehlenden Hausärzte zu ersetzen. Der Bericht spricht von einer grossen Wahrscheinlichkeit, dass viele Ausgebildete später dort arbeiten, wo sie ihr Studium, insbesondere ihre praktische Ausbildung absolviert haben. Dieser Umstand also könnte den Hausarztmangel im Kanton abfedern.

Die Universität, das HFR und unsere Ärzte müssen es wagen, diese anspruchsvolle Aufgabe mit unserer Unterstützung anzupacken und umzusetzen. Dann werden sich im Kanton positive Auswirkungen ergeben auf die ärztliche Grundversorgung, die Qualität des HFR, die Qualität des Angebots unserer Ärzte und insbesondere auch auf das Renommee unserer Universität.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je vais prendre la parole sur le rapport 32 comme rapporteur du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique. Je déclare mes intérêts: je suis médecin interniste généraliste depuis 16 ans en ville de Fribourg et j'ai fait la formation pour former des étudiants et des médecins dans mon cabinet à Lausanne et à Berne. Je suis agréé à la Clinique Générale et à l'hôpital Daler.

A titre personnel, je voulais remercier tous les politiciens qui se sont engagés sur ce sujet pour les médecins généralistes.

J'ai une mention particulière à l'intention de mon collègue ou de notre collègue Zadory avec son histoire et celle de son frère dans ses dernières interventions il y a quelques années.

Au nom de mon parti, je vais prendre la parole en deux parties:

1. La médecine de premier recours

Ce rapport est bon. Nous sommes, au groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, contents de la synthèse des multiples problèmes de la médecine de base et des visions qui y sont discutées.

Nous constatons qu'il s'agit d'un sujet important, qui nous préoccupe réellement, nous, les politiciens cantonaux, à voir les nombreux postulats et projets de motions de ces dernières années.

On ressent, à la lecture du document, une grande connaissance du sujet et de ses enjeux ainsi qu'un grand respect de cet art difficile d'équilibriste du généraliste, *Hausarzt* en allemand. Le soutien au généraliste de qualité et non au rabais est d'importance suisse. Nous ne devons pas laisser se développer des déserts médicaux ou de mauvais médecins dans notre canton. Mon groupe est pour encourager une médecine libé-

rale avec des cabinets économiques en ville et à la campagne. Les soutiens mentionnés dans le rapport par cautionnement et par aide financière à l'installation, équilibrés entre le canton et les communes, nous semblent une piste prometteuse.

L'HFR, avec ses projets de permanence, ne peut répondre à cette problématique qu'en partie. Le financement des cercles de garde est un problème et doit être amélioré entre partenaires. Nous regrettons fortement l'attentisme de l'HFR, qui n'a que trop peu encouragé, ces dernières années, la collaboration généraliste-urgences de l'HFR. Les urgences ne seront, d'ici peu, plus un problème sur le canton, car des centres très privés se développent inexorablement. En ce qui concerne les grandes urgences, mon parti observe attentivement le développement du service mobile d'urgence et de réanimation (ci-après: SMUR) et, en parallèle, d'autres acteurs dans ce domaine comme la REGA et les ambulanciers de district.

Finalement, les centrales médicales téléphoniques peuvent aider les médecins de premier recours. Mais la centrale téléphonique du 144 située à l'hôpital cantonal n'est pas satisfaisante pour les généralistes.

2. Le mastère

Cette idée avant-gardiste de mastère en médecine à Fribourg est de notre collègue le professeur Schmidt. Nous tenons à le féliciter, ainsi que le comité de pilotage et la task force, qui ont fait un excellent travail. Ce serait bien de pouvoir connaître ces anonymes. Nous aurions, avec le mastère en médecine générale, une formation complète à Fribourg, un canton où il fait bon vivre et se former.

Les autres universités suisses sont prêtes à collaborer, ce qui est un excellent signe. Le Conseiller fédéral Alain Berset va actuellement, avec sa politique d'aide aux généralistes, dans le bon sens. Ce nouvel axe, avec possiblement une école de médecine, sera bénéfique à la Faculté des sciences. Nous le voyons actuellement avec le succès actuel de la biomédecine. La rencontre des éléphants HFR, Université, RFSM est intéressante pour réfléchir au mastère. Mais quelle est la place des médecins généralistes? Il ne faut pas les oublier. Les cabinets médicaux sont un des plus grands employeurs du canton. Si on les prend tous ensemble, cela fait un éléphant aussi. Il y a naturellement des points dans ce projet à bien contrôler, comme le nombre de postes de nouveaux enseignants et le prix de ces locaux futurs.

Finalement, chaque année, pouvoir former 40 nouveaux médecins suisses et ceci dès 2016 serait un exploit. Notre pays peut et doit former plus de médecins suisses. En définitive, on voit que ce rapport ouvre de nouveaux horizons prometteurs. Mon parti pense que les fribourgeois sont capables de relever ce défi et le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport et se réjouit de la suite.

Burkhalter Fritz (PLR/FDP, SE). Ich habe zu diesem Geschäft keine Interessenbindungen zu deklarieren.

Mit dem vorliegenden Bericht und den darin enthaltenen Antworten auf die drei Postulate leistet der Staatsrat Folge

auf ein Anliegen, das in unserem Parlament wie auch im Eidgenössischen Parlament seit längerer Zeit ein Thema ist.

Der Bericht Nr. 88 vom 19. August 2008 zum Postulat Bulliard/Bapst befasste sich ebenfalls mit der Thematik der schwinden Zahl von Hausärzten in den peripheren Gebieten unseres Kantons. Die bürgernahe medizinische Erstversorgung ist ein fundamentales Anliegen der Bevölkerung und deshalb äussert wichtig. Die vier im Bericht 2008 beschriebenen und verfolgten Stossrichtungen tragen Früchte und zeigen Wirkung, wie wir aus heutiger Sicht feststellen können. Mittlerweile sind bereits zahlreiche Gemeinschaftspraxen gegründet worden – eine sinnvolle Lösung, um die Arbeitsbelastung der Hausärzte und Allgemeinpraktiker zu reduzieren und damit die Berufsattraktivität dieser wichtigen Eintrittsporte in die medizinische Erstversorgung zu gewährleisten. Geringere Arbeitsbelastung und die finanzielle Aufwertung des Hausarztberufes und desjenigen des Allgemeinpraktikers sind meiner Meinung nach die wichtigsten Pfeiler, um wieder Hausärzte im ländlichen Raum anzusiedeln. Die Notfallversorgung durch die Nacht und an Feiertagen durch die Regionalspitäler hilft den Hausärzten zusätzlich, ihren Arbeitsalltag ertragbar zu gestalten.

Es bleibt zu hoffen, dass der Verwaltungsrat des HFR erkennt, wie wichtig die Regionalspitäler sind und sie nicht vollends durch Leistungsreduktionen zum Ausbluten bringt, wenn man es mit Worten ausdrücken will, die in diesem Parlament schon einmal verwendet wurden.

Wir danken dem Staatsrat für den vorliegenden ausführlichen und interessanten Bericht. Mit diesen Bemerkungen nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Mes liens d'intérêts: je suis médecin-chirurgien orthopédiste, spécialisé en orthopédie et en traumatologie et membre du Sénat.

La pénurie croissante des médecins de premier recours, surtout dans nos districts périphériques, préoccupe ce Grand Conseil depuis bientôt 10 ans. Trois postulats font suite à plusieurs questions écrites par le passé. Force est de constater que, mis à part la solution Meyriez et Châtel-St-Denis, le canton a encore bien du pain sur la planche pour contrecarrer le manque aigu de médecins de famille dans nos campagnes.

Le rapport du Conseil d'Etat qui nous est présenté nous donne des pistes intéressantes et je le remercie pour ce catalogue d'idées. Mais nous devons passer maintenant à l'action.

Le vieux routard du Grand Conseil que je suis reste persuadé que Medioplan et la fermeture progressive des hôpitaux de districts n'ont fait que précipiter le désintérêt de nos jeunes médecins à s'établir dans nos campagnes pour remplacer la vieille garde de généralistes. Une petite histoire à ce sujet: quand le spectre de Medioplan est apparu dans les années 90, j'avais réuni tous les médecins généralistes d'Estavayer pour qu'on fasse une permanence, car je voyais que la situation dans le domaine médical commençait à se détériorer. On a fait le tour des banques. Que nous ont dit les banques? Vous êtes des éléments à risque. Nous allons vous taxer à 50%

de fonds propres. Vous n'êtes plus crédibles. Nous avons répondu: «Ah bon?» Nous avons bien sûr abandonné notre projet. Quand on parle d'aide financière, c'est le premier pas que l'on doit pouvoir faire.

La deuxième partie de ce rapport du Conseil d'Etat concernant le mastère de médecine comme nouvelle filière complétant la troisième année de médecine, qui, comme vous le savez, connaît un formidable succès, m'a interpellé. A la première lecture, ce rapport m'a paru utopique et suicidaire. Mais, en approfondissant le sujet, force est de constater que cette nouvelle filière, inédite pour Fribourg mais aussi pour le monde universitaire suisse, n'est pas si dénuée de sens. Créer un institut de médecine de famille en collaboration avec les autres universités est une carte jouable pour notre Université. La faculté des sciences et le département de médecine ont prouvé que l'Université de Fribourg est capable de prodiguer un enseignement de très bonne qualité. Intégrer dans le programme des cours un 20% de médecine consacrée à la médecine de famille est le garant d'éveiller chez l'étudiant une vocation de médecine de premier recours. Je vous signale que quand on entre en médecine, on ne sait pas toujours forcément vers quel domaine on va s'orienter. Moi-même, j'étais prédestiné pour la psychiatrie et voyez où j'ai atterri. Ceci d'autant plus que l'étudiant aura dans son cursus un contact privilégié, dans ce système de filière, avec les médecins de famille chevronnés.

L'Université de Fribourg et l'HFR attendent de nous un signal fort. Et c'est ce qu'on m'a dit quand j'étais couché à l'hôpital: «Demande au Grand Conseil qu'il nous dise ce que l'on doit faire pour qu'il continue la planification du mastère.»

Cette nouvelle filière est conditionnée, à mon avis, par quatre piliers:

1. un investissement en personnel académique et clinique, que le comité de pilotage a devisé à 33 EPT;
2. un investissement en infrastructures pour réaliser l'institut de médecine de famille;
3. un investissement en écologies pour nos futurs diplômés, qui tomberont certainement sous le charme de notre canton et décideront, au moins pour la moitié des diplômés, de s'y établir; il faut bien sûr donner pour recevoir;
4. la collaboration entre les entreprises, les PME qui s'occupent de biomédecine, l'Institut Adolphe Merkle et autres, que l'on pourra favoriser avec cette école de médecine; je préfère le terme d'école de médecine à celui de faculté de médecine.

Certes, le coût de l'opération fait réfléchir: étalés sur cinq ans, 101 millions de francs au total soit, comme on le verra demain, la moitié du pont de la Poya. Dont 46 millions de francs pour l'infrastructure et le reste pour le fonctionnement. Pourquoi ne pas creuser une piste de partenariat public-privé? Néanmoins, il me manque dans ce rapport l'avis du Conseil d'Etat et je serai content d'entendre M^{me} Demierre à ce sujet.

En conclusion, je vous engage, pour ceux qui sont réticents à propos de ce projet, à réfléchir au retour sur investissement que ce mastère de médecine va induire. L'Université de Fri-

bourg, je le répète encore une fois, a besoin de savoir si elle peut continuer sa prospection et aller de l'avant dans ce projet.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). Je commence par déclarer mon lien d'intérêt: j'habite à Massonnens, une petite commune de la Glâne.

La couverture médicale de premier recours dans les régions périphériques est un souci que partagent de nombreux députés au vu de la quantité de postulats déposés, auxquels répond ce rapport du Conseil d'Etat.

Le rôle primordial que remplissent les médecins généralistes auprès de la population y est largement documenté en même temps que la constatation sans appel que leur relève n'est plus assurée. En effet, avec la présence d'un peu plus d'un médecin généraliste pour deux mille personnes, notre canton fait partie des moins bien lotis du pays.

La Confédération donnant clairement au canton le soin de veiller à garantir les soins médicaux de base à leur population, le nôtre s'est appliqué à développer tout un catalogue de mesures pour y parvenir dont la plus ambitieuse et certainement le projet d'une formation postgrade en médecine de famille à l'Université de Fribourg. Toutes les mesures proposées, réalisées ou en projet, dont le présent rapport fait la description, m'encouragent à penser que le Conseil d'Etat se soucie d'offrir des soins médicaux de base à toute la population, y compris à celle des districts périphériques.

La Veveyse a su combiner différentes mesures pour réaliser un centre de santé à Châtel-St-Denis et je souhaite que les communes glânoises puissent aussi, à moyen terme, offrir un tel centre à leur population. Population qui reste très dubitative sur les interventions que pourra faire en Glâne un service d'ambulance comme le SMUR, dont la localisation au HFR Fribourg rend l'utilité aléatoire aux confins du canton.

Pour terminer, je remercie le Conseil d'Etat pour la présentation de ce rapport détaillé et reste très attentive à son engagement de veiller à garantir une bonne couverture médicale de premier recours sur tout le territoire du canton.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. J'aimerais remercier, tout d'abord, tous les porte-paroles des groupes qui ont donné un signal fort en faveur du mastère en médecine humaine avec une forte orientation vers la médecine de famille.

Je vais commencer par le rapport sur la question des médecins de premier recours. Comme tous les députés, le Conseil d'Etat porte une attention extrêmement particulière à cette problématique, comme vous l'avez constaté dans le cadre du rapport. Il s'agit de toute une série de mesures que nous avons mises en place, mesures qui sont coordonnées au niveau de la Direction de la santé et des affaires sociales. Evidemment, il n'y a pas une seule réponse à cette problématique, mais il s'agit bien d'une palette de réponses qu'il y a lieu d'apporter.

Le rôle des communes est extrêmement important. Elles ont un rôle à jouer. Il y a déjà quelques communes qui l'ont

fait, notamment en mettant à disposition des locaux. Cela représente une forte activité pour attirer les médecins dans les communes et je pense que les cantons et les communes doivent collaborer main dans la main pour pouvoir permettre cette relève. La question de la pénurie des médecins de premier recours ne concerne pas seulement le canton de Fribourg mais la Suisse en entier, voire même l'Europe. Il est vrai que nous avons une problématique particulière à Fribourg, puisqu'on a une valeur du point TARMED qui est en-dessous de celle d'autres cantons. Il s'agit là aussi d'une question d'attractivité.

En ce qui concerne la question des permanences et de la collaboration entre l'hôpital et les médecins installés en privé, les discussions sont toujours ouvertes avec l'hôpital fribourgeois. Il est vrai que ces discussions ont lieu depuis quelques années déjà. Il y a des éléments sur lesquels nous devons nous mettre d'accord, notamment:

- > la rémunération;
- > les questions de responsabilité civile.

Au sujet des cercles de garde, l'obligation de faire la garde appartient aux médecins. Elle fait partie d'une obligation professionnelle. La loi sur la santé permet au Conseil d'Etat d'autoriser la Société des Médecins du Canton de Fribourg (ci-après: SMCF) de s'occuper de cette problématique. C'est ce qu'elle fait. On a des discussions régulières avec la SMCF. D'une manière générale, cela se passe bien même si il est vrai que, dans certains districts, au vu du manque de médecins, cela peut poser un certain nombre de questions.

J'aimerais aborder le sujet du 144 qui n'est pas satisfaisant pour les généralistes. Le 144 a la ligne de téléphone des cercles de garde de quatre districts; trois ne l'utilisent pas. Je n'ai pas eu d'écho que cela ne fonctionnait pas. Nous sommes, de notre côté, toujours en train de discuter sur le projet éventuel de télémedecine. L'introduction du SMUR a été mise en priorité mais c'est encore une question qui va être reprise ces prochains temps.

Concernant la question du SMUR, M^{me} la députée Lehner-Gigon a dit que la Glâne pensait que c'était d'une utilité extrêmement aléatoire. Au contraire, il est extrêmement important de voir comment cela va fonctionner. C'est d'abord le 144 qui va déclencher le départ du SMUR sur une intervention. Les ambulances vont toujours partir et c'est entre 100 et 150 cas pour lesquels le SMUR partirait en accompagnement des ambulances. Ou ce sont les ambulanciers qui peuvent appeler une fois sur l'accident. Le SMUR doit être considéré comme un bras avancé de l'hôpital sur un lieu d'intervention. Dans les districts périphériques, il a d'autant plus d'importance. Il va également intervenir pour des transferts interites, lorsqu'un patient se trouve en difficulté sur un des sites hospitaliers pour un transfert soit sur le CHUV soit sur l'Inselspital ou sur un autre hôpital. Le médecin va accompagner le patient. Le SMUR a une très grande importance pour l'ensemble de la population fribourgeoise mais aussi pour les districts périphériques.

Evidemment, le Conseil d'Etat est attentif à une couverture globale des besoins de la population. Nous avons soutenu le projet de création d'un centre de santé en Veveyse. Nous soutiendrons aussi la Glâne pour ce même projet. De premières discussions ont d'ailleurs déjà lieu.

La création de ce programme de mastère en médecine humaine avec une forte orientation vers la médecine de famille constituerait évidemment une suite logique et cohérente à la création réussie de la troisième année de Bachelor en médecine. Ce mastère s'inscrit dans la stratégie de l'Université, qui cherche à développer et à soutenir deux pôles d'excellence au niveau de sa Faculté des sciences. Il est parfaitement aligné avec la stratégie HFR car il augmente la capacité et l'attractivité de la prise en charge médicale de l'HFR et du RFSM. Ce projet offre évidemment une opportunité unique pour le canton de Fribourg de contribuer à la relève en médecine de famille afin de lutter contre cette pénurie déjà existante en Suisse et dans notre canton. Ce mastère n'est pas en concurrence avec les autres cantons; il faut bien le voir comme une offre complémentaire. Actuellement, la Suisse forme environ 800 médecins par année alors que nous en aurions besoin de 1200. On voit qu'il y a encore des efforts à faire.

M. le Député Ralph Schmid a parlé de l'article dans le *Freiburger Nachrichten* avec les remarques de M. Schneuwly. Je parlerai des remarques de M. Sottas. Je vous rends juste attentifs que M. Sottas est en charge d'une étude du même mastère pour le canton de Lucerne. On voit bien que, là aussi, il peut y avoir parfois des concurrences intéressantes.

Au sujet de la question du carnet de route, le premier pas était l'étude de faisabilité. Nous avons encore maintenant de nombreuses étapes devant nous. Nous voulions amener cette discussion au Grand Conseil. Nous allons maintenant faire établir une estimation détaillée, par des professionnels du bâtiment, des coûts réels du bâtiment d'enseignement envisagé. Nous avons besoin de la validation par les instances financières du budget estimatif des coûts annuels du programme de mastère ainsi que de l'évolution des coûts pendant sa préparation. Nous devons encore faire une étude de faisabilité par l'HFR et le RFSM concernant le financement des nouveaux postes à créer ainsi que leur potentiel d'autofinancement. M. le député Zadory a parlé de 33,5 postes. Cela concerne uniquement les postes dont nous aurons besoin à l'HFR et au RFSM. Le 20% représente l'enseignement et est calculé dans le coût qui vous est présenté. Le 80% sera de la pratique clinique qui devra s'autofinancer dans le cadre des budgets des hôpitaux. Nous devons également élaborer une feuille de route pour le projet de construction du nouveau bâtiment et son financement. Nous allons procéder à une étude de possibilité de financement privé par des partenariats publics-privés, ou dans le cadre de sponsorings.

Une étude impliquant le Bachelor en médecine pour déterminer dans quelle mesure une rationalisation de l'usage du bâtiment de St-Justin est envisageable dans le but de libérer plus de surface pour soutenir le mastère est en cours.

Le Conseil d'Etat a autorisé la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et ma Direction à pré-

senter les conclusions du rapport aux différents partenaires ainsi qu'aux responsables politiques et au niveau fédéral. Le Conseil d'Etat se prononcera sur le projet une fois les aspects financiers précisés. Effectivement, nous avons encore du pain sur la planche.

Je pense que c'est aujourd'hui une occasion unique pour le canton de Fribourg de se profiler dans ce mastère, de pouvoir répondre à un besoin. Il y a une niche que nous pourrions occuper. C'est avec cet enthousiasme que nous souhaiterions pouvoir mettre en place, dans le canton, un mastère en médecine humaine avec une forte orientation vers la médecine de famille.

C'est avec ces remarques que je vous invite à prendre acte de ce rapport.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Motion 2013-GC-78 Marc-Antoine Gamba/ Chantal Pythoud Gaillard (possibilité pour le personnel de l'Etat de plus de 55 ans d'être libéré du travail de nuit)¹

Prise en considération

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis technicienne en radiologie auprès de l'HFR. Je dois aussi effectuer des nuits, mais il me reste encore bien quelques années avant d'avoir 55 ans.

La pénibilité du travail de nuit augmente avec l'âge. La capacité de récupération n'est pas la même à 25 ans qu'à 55 ans. La LPers, elle, ne fait aucune distinction et ne fixe aucune limite d'âge. Cette motion permet de pallier cette carence. Arrive-t-il encore à ceux d'entre vous qui ont plus de 55 ans de faire des nuits blanches? Quelles sont les conséquences? Ce n'est plus comme à 20 ans! A 55 ans, l'employé a effectué son service de nuit pendant environ 30 ans. Nous pouvons estimer qu'il a largement accompli son tribut. Nous insistons sur le terme de «donner la possibilité», afin de respecter l'individualité de chacun. Certaines personnes, même au-delà de 55 ans, supportent le travail de nuit. L'intensité et la pénibilité de ce travail de nuit peuvent fortement varier d'un service à l'autre.

En ce contexte de mesures d'économies, l'argument massue présenté par le Conseil d'Etat contre cette motion est sans doute le coût de 2,880 millions, relatif à l'engagement de 24 EPT supplémentaires, estimé par l'HFR. Ce montant nous paraît complètement exagéré pour les raisons suivantes:

1. tous les employés de plus de 55 ans ne renonceront pas au travail de nuit;
2. pour l'HFR, il est possible de prioriser ces postes pour des services ambulatoires sans gardes de nuit (hôpital de jour, oncologie, hémodialyse, etc.);

¹ Déposée et développée le 10 octobre 2013, BGC p. 2062; réponse du Conseil d'Etat le 11 mars 2014, BGC p. 698.

3. il est évident que ceux qui ne travailleront pas de nuit travailleront de jour.

Ne négligeons pas la solidarité qui prédomine dans la plupart des équipes. Donnons-leur la possibilité de trouver des solutions, car ces solutions existent. Les personnes ne travaillant plus la nuit peuvent compenser en prenant des jours de week-end ou des fériés. Au lieu des plages horaires de 2 fois 12 heures qui sont souvent pratiquées, il y a la possibilité de proposer des horaires de 3 fois 8 heures. L'horaire de soirée, se terminant par exemple à 23 heures, serait tout à fait supportable pour un senior.

L'exemple le plus démonstratif est sans doute celui de l'Hôpital du Chablais, qui a inscrit dans sa convention collective: «Les jeunes en-dessous de 18 ans révolus ne peuvent être occupés au service ou au piquet de nuit, ainsi qu'à leur demande, les personnes de plus de 55 ans.» En vue de son fusionnement avec l'Hôpital Riviera pour devenir l'Hôpital Riviera-Chablais, une nouvelle convention collective est en cours de négociation. L'article précité a déjà été accepté et n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune revendication de la part de l'employeur. La preuve étant qu'elle ne pose pas de problème dans la pratique.

Face au risque de charges supplémentaires pour les plus jeunes, dans la pratique, on se rend compte que ceux-ci peuvent avoir un intérêt financier, par les indemnités, organisationnel, pour la garde des enfants ou des besoins de congés en journée, à travailler la nuit.

Personnellement, j'ai travaillé pendant plusieurs années principalement en horaires de garde quand mes trois fils étaient petits. Encore actuellement, il m'arrive de prendre une nuit afin de me libérer en journée pour une commission ou une conférence. Une évidence: les plus jeunes récupèrent plus facilement. La roue tourne pour eux aussi; un jour aussi ils auront 55 ans.

Concernant l'attractivité à l'embauche, face à une pénurie de personnel, il nous semble important que les plus de 55 ans puissent maintenir leur taux de travail. Or, pour certains, le travail de nuit devient si pénible qu'ils diminuent leur taux d'activité pour diminuer proportionnellement leur nombre de nuits à effectuer, avec aussi des conséquences néfastes sur leur caisse de pension.

La loi Senior+ prévoit également ceci: «L'Etat prend des mesures visant à favoriser le maintien des travailleurs proches de la retraite dans la vie active, ainsi que la mise en valeur de leurs compétences et à les soutenir dans leur transition vers la retraite.» Même le code des obligations mentionne l'astreinte faite à l'employeur de mettre en œuvre les moyens adéquats pour garantir l'intégrité tant physique que psychique des travailleurs.

Pour conclure, nous contestons les coûts exorbitants brandis comme l'argument le plus dissuasif dans ce contexte de mesures structurelles et d'économies. Nous répétons que cette motion a l'avantage de donner la possibilité pour le personnel de l'Etat de plus de 55 ans d'être libéré du travail de nuit. Elle met un cadre légal autour d'une pratique qui

aujourd'hui est bien trop dépendante du bon vouloir des chefs de service, ceux-ci se réfugiant parfois derrière des prétextes d'égalité de traitement et d'équité. Elle oblige les services à réfléchir sur d'autres modèles organisationnels, notamment en termes d'horaires.

En espérant que ces arguments vous auront convaincus, je vous invite à soutenir cette motion.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis employé d'Etat au cycle d'orientation de la Glâne, à Romont. Cette motion a été déposée dans le but de donner la possibilité aux employés de l'Etat de plus de 55 ans d'être libérés du travail de nuit, puisqu'avec l'augmentation de l'âge, la pénibilité du travail de nuit et la capacité de récupération ne sont pas les mêmes à 55 ans qu'à 25. Aujourd'hui, dans la loi sur le travail, il n'existe aucune disposition qui protège les salariés d'un certain âge, tout simplement parce que dans certains secteurs, le travail de nuit est considéré comme indispensable. Alors, ne serait-il pas plus judicieux de laisser le choix de poursuivre ou pas le travail de nuit à ces salariés? Le Conseil d'Etat est d'accord avec toutes ces remarques et a mené des discussions avec les associations du personnel de l'Etat, pour arriver en décembre 2012, à une compensation salariale du travail de nuit. Pour renforcer encore sa position, le Conseil d'Etat a même demandé une étude complémentaire auprès de différents services du personnel d'autres cantons et les réponses reçues l'ont conforté dans sa décision de rejeter cette motion. Le Conseil d'Etat relève encore que si cette motion est acceptée, il y aurait des incidences financières non négligeables, car certains services devraient se restructurer et devraient engager du personnel supplémentaire, HFR et Police en tête. Il va de soi que ces nouveaux postes seraient en totale contradiction avec le programme des mesures structurelles et d'économies. Donc, le Conseil d'Etat propose de rejeter cette motion.

Au sein de notre groupe, une minorité de collègues soutiendra tout de même cette motion, alors qu'une majorité la refusera, persuadée qu'il faut laisser le choix à ces travailleurs, car il en va également de l'attractivité à l'embauche de ces personnes âgées non pas de 55 ans et plus, mais déjà à partir de 50 ans aujourd'hui.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat sich mit der Motion Pythoud/Gamba eingehend befasst. Die Befreiung von der Nacharbeit für über 55-jährige Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer scheint im ersten Moment machbar und ist in gewissem Sinne begreiflich.

Bei genauerer Betrachtung einer Umsetzung dieser Gesetzesänderung zeigt sich jedoch, dass sich gewisse arbeitsorganisatorische, wirtschaftliche wie auch finanzielle Risiken und Nachteile dahinter verbergen. So wäre es schwierig, jede 55-jährige oder ältere Person auf eine Tagesstelle, das heisst ohne Nacharbeit, umplatzieren zu können. Es würde daraus eine Mehrbelastung der jüngeren Angestellten und somit eine Ungleichbehandlung innerhalb der Arbeitnehmerschaft resultieren. Bei der Stellenbelegung im Spital- und Pflegebereich – wir haben es eben gehört – sowie bei der Polizei

würde die Umsetzung dieser Gesetzesänderung nicht ohne Mehranstellung von Personal möglich sein, was wiederum mit nicht unwesentlichen Kosten verbunden wäre.

Die Mehrheit der Fraktion ist der Meinung, dass sich das Anliegen der Motionäre, wie es in der Privatwirtschaft der Fall ist, selber regeln muss. Eine Frage an den Herrn Regierungsvertreter: Wie viele Personen der Staatsangestellten über 55-jährig sind bei ihrer Anstellung von Nachtarbeit betroffen und wie hoch ist der Prozentsatz der Betroffenen im Verhältnis zum Gesamtpersonalbestand?

Mit dem neuen Artikel 47a im Reglement des Staatspersonals verbesserte der Staatsrat im Dezember 2012 die Situation für Nachtarbeiterinnen und Nachtarbeiter mit der Erhöhung und Festsetzung des Kompensationssatzes der Nachtarbeit auf 115 Prozent.

Der Staatsrat beantragt die Ablehnung der Motion und die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei folgt diesem Antrag mehrheitlich.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt des arguments des motionnaires demandant que les 55 ans et plus puissent, à leur demande, être libérés du travail de nuit. Le groupe libéral-radical est conscient que cette forme de travail peut avoir, à long terme, une influence sur la santé des collaborateurs. Il n'est pas nécessaire d'avoir 55 ans pour en ressentir les effets. Questionnez une fois les personnes qui assument des permanences à l'hôpital, à la police ou dans les transports publics, voire dans les restaurants. Mais, il y a des compensations matérielles et financières qui permettent à l'employé de peser les avantages et les inconvénients d'un travail par équipe, d'un travail de nuit. Pourquoi privilégier une catégorie d'employés et pas une autre? Pourquoi privilégier les fonctionnaires et pas les autres travailleurs de 55 ans et plus? Le travail dans le privé serait-il moins pénible qu'à l'Etat? Finalement, pourquoi viser les 55 ans et plus? Personnellement, je n'ai rien ressenti de particulier le premier jour de mes 55 ans, il y a un peu moins d'une année, pas plus et pas moins fatigué que la veille. Pratiquer un travail que vous aimez permet de surmonter beaucoup de difficultés liées aux conditions du poste de travail. Alors, soyons sérieux! C'est à l'employé de juger de sa forme, de réfléchir s'il veut continuer à travailler la nuit. Il a la possibilité en tous temps de postuler à un autre emploi au sein de l'administration cantonale, voire de demander une retraite anticipée. Une de mes connaissances, qui travaillait pour une entreprise de sécurité dans des gardes de nuit, a dû effectuer une reconversion professionnelle, atteint dans sa santé suite à un dysfonctionnement de son horloge interne. Aujourd'hui, il travaille pour l'association que je dirige – je l'ai engagé il y a quelques années – et il pratique un autre métier à mon entière satisfaction. Il avait 44 ans au moment des faits.

Cette motion peut paraître intéressante mais, en cas d'acceptation, elle créera inmanquablement d'autres problèmes, sur des personnes plus jeunes qui pourraient en souffrir. L'organisation des services concernés deviendrait rapidement un casse-tête et probablement une source de tensions entre ceux

qui devraient assumer les services de nuit et ceux qui en seraient dispensés.

Pour toutes ces raisons, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, vous invite, chers Collègues, à rejeter cette motion.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts avec cette motion: je travaille à la Police cantonale, où j'ai effectué des services de nuit réguliers durant 25 ans. Je vais soutenir cette motion. En effet, lorsqu'on est jeune, c'est un plaisir de travailler la nuit. L'ambiance est différente, on a vraiment plaisir à travailler et la récupération est facile. Par contre, lorsque vous arrivez vers les 50 ans, il devient difficile de récupérer et cela a des incidences sur la santé, ce qui va engendrer des frais pour la société par la suite. La nuit, dans les services, les besoins en personnel sont nettement moindres. En laissant libres les personnes qui veulent continuer de travailler la nuit après 55 ans ou non, notre canton ferait une avancée sociale qui serait un exemple aussi pour le privé.

Merci de soutenir cette motion.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt diese Motion mit einer leichten Mehrheit, eine Minderheit ist dagegen.

Ich denke, dass die Argumente aus der Sicht des Personals von Frau Pythoud und Herrn Grandjean bereits zur Genüge erklärt wurden und ich habe diesen auch nichts beizufügen.

J'aimerais donner deux arguments concernant ceux qui sont confrontés à du personnel surmené et épuisé, qui travaille la nuit, soit les patients dans les hôpitaux ou la clientèle, tous ceux que la Police protège, par exemple. Dans ce cas-là, c'est assez évident que ça peut être pas seulement désagréable mais même dangereux d'être soigné, d'être traité par un personnel qui n'est pas en pleine possession de ses forces, qui est épuisé, comme on le voit souvent dans les hôpitaux aujourd'hui. Je crains aussi qu'il n'y ait exactement la situation que M. Wicht a si bien décrite, à savoir que du personnel qui ne supporte plus de faire du travail de nuit ne doive se réorienter. Enfin, il n'est pas seulement question de décharger les vieux pour mieux charger les jeunes, mais, comme l'a dit M. Grandjean, c'est prouvé scientifiquement qu'avec l'âge, on supporte moins bien le travail de nuit.

Donc, ce n'est pas un choix qu'on ferait, mais ces gens sont forcés de se réorienter. Et c'est exactement le problème qu'on rencontre aujourd'hui dans les hôpitaux et aussi dans la police: il y a du personnel expérimenté dont on a en principe besoin dans le service, surtout dans les hôpitaux, on a besoin de personnes de plus de 50 ans qui travaillent. Il arrive alors que ces personnes quittent leur profession et qu'elles doivent chercher ailleurs. Et comme on est dans un secteur relativement monopolistique comme celui de la santé et de la police, c'est pas évident de trouver un autre poste. Et, surtout, ça augmente la pénurie. Ça ne concerne pas une grande majorité du personnel, mais ça concerne un personnel précieux pour ces services. Et je pense que des mesures organisationnelles sont tout à fait faisables et, dans ce sens, je vous demande de

soutenir cette motion pour maintenir le bon personnel pour ces services étatiques, parce qu'ils sont irremplaçables.

Gamba Marc-Antoine (PDC/CVP, FV). Je déclare mes intérêts: je suis toujours médecin généraliste et je reçois des patients de tous les âges. Avec l'âge, les piquets et les gardes de nuit sont de plus en plus difficiles, on l'a entendu auparavant, voire parfois médicalement impossibles. Je constate un déplacement des responsabilités, depuis les responsables du personnel vers les demandes médicales de plus en plus au niveau de nous, les médecins installés. Ceci n'est pas une solution. Les statistiques, comme disait Churchill, je les crois quand je les ai moi-même manipulées. Finalement, nous avons cherché une solution fribourgeoise simple à un vrai problème. L'Etat devrait montrer l'exemple et ensuite, le privé suivra. Cette motion n'est pas facile.

Bischof Simon (PS/SP, GL). En tant que jeune, je souhaite apporter mon soutien à cette motion. Il n'y a pas, dans la loi sur le travail, une façon différente de traiter les travailleuses et travailleurs à partir d'un certain âge. Par contre, si ce n'est pas encore le cas, voyant les problèmes que ça pose dans la pratique, on pourrait très bien s'imaginer que cela change. Cela se fait dans certaines entreprises, comme la Poste, où je travaille, où les plus de 55 ans ont certaines dispositions qui leur sont réservées. Ils ont certains avantages par rapport aux autres.

Wir erreichen auf diesem Weg eventuell auch längerfristig eine Änderung, die für alle Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmer gelten würde. In diesem Sinne bitte ich Sie, diese Motion zu unterstützen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Avant de voter, j'aimerais juste vous rendre attentifs à une chose. Aujourd'hui, dans la construction, on nous demande de travailler la nuit. En ce moment, sur l'autoroute N12, des quantités d'ouvriers travaillent toutes les nuits, uniquement pour votre confort personnel, pour qu'il n'y ait pas de bouchons la journée. Ce sont d'autres travaux, mais ceux-ci sont aussi pénibles. Il y a des gens de plus de 55 ans, de moins de 55 ans, donc oui, soyons justes, mais avec tous les ouvriers. Laissons-nous travailler la journée; la nuit, cela coûte aussi plus cher à l'Etat qui finance les travaux.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Nous sommes effectivement touchés par la santé du personnel de l'Etat, mais, selon mes sources, la médecine du personnel, notamment de l'HFR, rencontre chaque année son personnel. Il y a des discussions et si un employé supporte mal ses gardes, ce qui pourrait effectivement être néfaste pour son travail, dans ce cas, elle le décharge. Donc, dans ce sens-là, il ne me semble pas nécessaire de l'inscrire dans une loi qui touche l'entier du personnel de l'Etat.

Godel Georges, Directeur des finances. Je remercie l'ensemble des députés qui se sont exprimés, soit pour soutenir le Gouvernement, soit pour soutenir les motionnaires.

Evidemment, cette motion des députés Pythoud-Gaillard et Gamba part d'une excellente intention. Je crois que beaucoup d'entre vous l'ont relevé. Mais, comme vous avez pu le lire

dans la réponse, elle crée plus de problèmes que de solutions satisfaisantes.

Il y a eu en 2011, avec entrée en vigueur en 2012, beaucoup de négociations avec la Fédération des associations du personnel du service public du canton de Fribourg. Là, la législation a été modifiée et, dans la situation actuelle, le travail de nuit est compensé à raison de 15% alors que la loi sur le travail le compense à 10%. Respectivement, pour le personnel de l'Etat du canton, c'est 9 minutes par heure entre 23 heures et 6 heures du matin. De plus, une indemnité de 5 fr. 80 par heure est perçue, entre 20 heures et 6 heures.

Aujourd'hui, on répartit les effets négatifs – personne ne conteste qu'il y a des effets négatifs du travail de nuit – sur l'ensemble du personnel. Avec la motion, il y a deux solutions. Soit on répartit cela sur le personnel plus jeune et on engage du personnel supplémentaire. Au vu de la situation financière, est-ce qu'on veut dépenser davantage ou mettre davantage sur les jeunes? M^{me} la Députée Pythoud-Gaillard l'a très bien relevé, lorsque ses enfants étaient petits, elle profitait parfois de travailler la nuit. Je sais de quoi on parle, parce que je connais ce phénomène dans ma famille et ce n'est pas toujours simple, aussi pour des jeunes, de travailler la nuit lorsqu'il y a des enfants en bas âge.

L'autre variante serait d'augmenter le personnel. Cela a été chiffré et contesté, mais enfin, c'est la réalité des chiffres et on ne peut pas tergiverser.

Faut-il légiférer sur les dispenses du travail de nuit ou pas? Comme le relèvent les motionnaires, dans certains services, le principe de libération de l'astreinte au travail de nuit se passe naturellement, parfois déjà à partir de 50 ans – si l'organisation le permet évidemment. M^{me} la Députée Meyer Loetscher a également relevé qu'il y avait des discussions entre l'employeur et le personnel et que cela se passait relativement bien. Cela ne veut pas dire que tout est parfait dans le meilleur des mondes, mais je crois, lorsqu'on a des discussions, on crée l'ambiance de travail et on trouve des solutions. Est-ce qu'il faut toujours légiférer pour trouver des solutions? Personnellement, je ne le pense pas et le Conseil d'Etat non plus.

Pour terminer, je ne vais pas répéter les conclusions du Conseil d'Etat, mais j'en reprends une seule: libérer du travail de nuit à partir de 55 ans va nuire à l'embauche du personnel qui est à la recherche de travail. On l'a dit dans la dernière remarque et un député, en passant devant moi, m'a fait une autre remarque: pour alléger le personnel de la police, ça arrangerait certains ou certaines qu'il n'y ait plus de contrôles la nuit (*rires*).

Par conséquent, même si on reconnaît bien sûr qu'il y a des effets négatifs, avec toutes les raisons qui ont été données, je vous recommande, au nom du Conseil d'Etat, de refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 51 voix contre 41. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Griwet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 41.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 51.*

S'est abstenue:

Schär (LA, UDC/SVP). *Total: 1.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Postulat 2014-GC-59 Dominique Butty (répartition des forces de travail au sein de l'Etat)¹

Prise en considération

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Je vous donne mes liens d'intérêts: je suis mandaté par l'Etat pour différents travaux au niveau de la police des épizooties et de la sécurité alimentaire.

Mon postulat a été déposé le 27 février 2014, donc bien avant les débats sur le même sujet tenus lors de la session de septembre. Je n'ai cependant pas retiré mon mandat, car tous les exemples donnés par le Gouvernement d'efforts d'efficacité ne portaient chaque fois que sur une réorganisation interne à chaque Direction. Je donne les exemples maintes fois cités:

1. la découverte de postes non nécessaires au Service de la protection de la population; ceux-ci ont été transférés au Service de la gestion des prisons, donc dans la même Direction, celle de M. le Conseiller d'Etat Jutzet;
2. exemple souvent répété, le transfert de postes de travail du Service des ponts et chaussées au Service des constructions et de l'aménagement, toujours dans la même Direction, celle de M. le Conseiller d'Etat Ropraz.

Cette même étanchéité entre les Directions se cristallise dans l'attribution de postes saupoudrés, un par Direction et par année. Les départs à la retraite ne font pas l'objet d'une analyse interdépartementale. Par exemple, est-ce que la masse de travail de personnes engagées il y a plusieurs décennies existe toujours avec la même acuité?

Pour revenir à mon vieux leitmotiv, je pense qu'il faut absolument demander à chaque employé de l'Etat, d'une manière aléatoire mais régulière, que fut votre activité la semaine passée? Ceci n'est pas pour débusquer les paresseux – il n'y en a pas – mais bien pour soigner la pertinence entre charge de travail et engagement horaire. L'intelligence de mon instrument parlementaire se retrouve en ce qu'il n'impose aucune baisse d'effectifs, aucune façon de travailler pour le Conseil d'Etat, qui, dans ce cas précis, sera affublé du noble rôle de chef du personnel. Ennemi farouche de la paperasse, je vous propose, si mon postulat est accepté, d'intégrer la réponse dans le rapport promis lors de la session de septembre. Je sais que l'exécutif déteste que l'on se mêle de ses affaires, mais ma démarche n'est pas faite pour sanctionner, mais bien plus pour améliorer la situation du personnel d'abord, l'efficacité ensuite, et bien sûr, M. le Commissaire du Gouvernement, les finances.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a porté un regard attentif au contenu du postulat de notre camarade Butty. La réflexion qui anime sa démarche est, à n'en pas douter, imprégnée du souci de mieux faire à l'ère des économies qui sont recherchées dans tous les tiroirs de l'Etat. Dans ce sens-là, à titre personnel, je fais confiance à notre ministre des finances. De par ses racines imprégnées de pragmatisme, il saura découvrir, à n'en pas douter, le tiroir secret de l'armoire fribourgeoise administrative qu'il doit gérer. Il n'hésitera pas à faire le ménage si nécessaire.

La réponse du Conseil d'Etat au postulat Butty nous indique que les choses ont déjà été prises en mains, notamment depuis que les comptes et budgets du canton virent au rouge, l'outil principal utilisé à cet effet étant le plan financier, auquel on se réfère afin de maintenir le cap d'un budget équilibré. Un souci qui occuperait, semble-t-il, de nombreuses nuits de notre grand argentier. En guise de boutade, je dirais que chaque Conseillère et Conseiller d'Etat y va de ses revendications et souhaite que la hotte du père Godel soit bien remplie.

¹ Déposé et développé le 27 février 2014, BGC p. 722; réponse du Conseil d'Etat le 8 septembre 2014, BGC p. 2331.

Pour aller dans le sens de la pertinence du postulat discuté ce jour, il faudra être beaucoup plus attentif, à mon avis, à la gestion, par exemple, des institutions subventionnées, à la tête desquelles on découvre parfois des organismes de gestion qui ne sont pas ou plus à la hauteur de leurs fonctions. Il y a plus de 10 ans, dans ce même lieu, j'avais, comme on dit, soulevé une interrogation, pour ne pas dire un lièvre, sur la «dérive» d'une institution largement subventionnée par l'Etat, pour ne pas dire sponsorisée jusqu'au cou. On y découvrait des locations facturées à l'institution au triple du prix en vigueur sur le marché local. Je n'ai pas l'impression que les choses ont beaucoup changé une décennie après.

Il y aurait donc encore du pain sur la planche, M. le Conseiller d'Etat, dans le cadre des institutions subventionnées par exemple, pour autant qu'on ait le courage de mettre parfois les points sur les i.

Pour le reste, le groupe Alliance centre gauche estime que le Conseil d'Etat a abordé la gestion des postes de travail avec des moyens pour l'instant suffisants. Il doit être attentif à la manie de vouloir accepter des nouveaux postes liés à des projets dont la pertinence est loin d'être prouvée, car tout le monde sait que lorsqu'un projet est lancé, même s'il brasse de l'air, il est parfois difficile de stopper les hélices. Ceci étant, au vu des mesures déjà prises et déjà mises en place, le groupe Alliance centre gauche ne pourra pas soutenir le postulat de notre ami Butty.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec intérêt du postulat de notre collègue Dominique Butty. D'une manière générale, nous trouvons la proposition pertinente. Il est clair que ce postulat, s'il devait y avoir suite, ne pourrait pas s'appliquer en l'occurrence aux institutions subventionnées, comme le relève le député Butty, puisque celles-ci n'ont évidemment pas le même statut juridique. Néanmoins, on considère qu'il faut quand même un peu plus de souplesse dans la gestion du personnel de l'Etat et là, on est d'accord qu'il s'agit d'être pragmatique. On ne va jamais transférer un enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport à la Direction des finances. Mais, si un jour la Direction des finances recherche un juriste et si par exemple on devait constater qu'un juriste est sous-occupé à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, pourquoi ne pas éventuellement le transférer à la Direction des finances? Voici un exemple de réallocation des moyens.

Au niveau de la réponse, à titre personnel, je peux rejoindre la proposition faite par notre collègue Butty de répondre via le postulat qui avait été accepté en septembre sur la réorganisation, sauf erreur le postulat Ducotterd-Castella.

Je constate aussi que le concept de mobilité qui va être maintenant étudié par le Service du personnel et de l'organisation pourrait aussi être une réponse à ce postulat.

Par conséquent, le groupe de l'Union démocratique du centre, dans sa majorité, va accepter la transmission de ce postulat.

Ganizot Xavier (PS/SP, FV). Le postulat présenté démontre deux aspects qui ont retenu l'attention de notre groupe.

Tout d'abord, la confusion émise par l'auteur du postulat entre postes dépendant directement de l'Etat et ceux relevant des institutions subventionnées par l'Etat, relevée dans la réponse du Conseil d'Etat. Mais, malgré l'éclaircissement qui est donné, nous relevons en deuxième point que la préoccupation de ce postulat, c'est-à-dire l'attribution des postes supplémentaires de manière uniforme dans tous les départements, demeure sans vraie réponse.

Dans son rapport, le Conseil d'Etat se contente de réitérer son programme gouvernemental de législation et de répéter une énième fois que l'Etat compte rester un employeur attractif, présentant des fonctions à haute valeur ajoutée au profit de la population. Au regard de la surcharge que vivent les services de l'Etat aujourd'hui, de l'impossibilité, pour ces services, de valoriser les meilleures compétences par les salaires ou l'adjonction de postes supplémentaires, au regard de la démultiplication des contrats de travail de durée déterminée pour le personnel de l'Etat, au regard de cette réalité, les promesses du programme de législation apparaissent bien légères.

C'est sur la base de ce constat, parce qu'il ne s'attaque pas aux postes de travail directement au sein de l'Etat, et sur la base de ces éléments brièvement soulignés, que notre groupe va soutenir le postulat proposé.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le principe demandé par le député Butty de gérer les fonctionnalités de l'Etat de manière globale et donc aussi horizontale ou interdépartementale est fondamental. Si en théorie ceci est déjà voulu par le Conseil d'Etat, on ne le retrouve pas dans les faits. Nous ne nous arrêtons pas à l'exemple donné, qui n'est pas le bon. Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique estime que ce postulat va dans la même direction que celui qui a été accepté lors de la dernière session, demandant de restructurer et simplifier les tâches de l'Etat. Ces deux postulats sont complémentaires et peuvent donc faire l'objet d'un seul rapport. En effet, le principe qui veut une répartition des postes redéfinie régulièrement et de manière interdépartementale permet de donner de nouvelles forces à des services surchargés.

Avec ces considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique acceptera ce postulat.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Même si l'idée du postulat paraît intéressante, le groupe libéral-radical va le refuser dans sa grande majorité. En effet, notre groupe estime que la planification du personnel est la disposition la plus efficace et le devoir principal d'un employeur, donc du Gouvernement. Que cela se fasse également en horizontal nous paraît logique.

Wir unterstützen deshalb den Staatsrat insbesondere in all seinen Bestrebungen, die Personaldotationen kritisch in Frage zu stellen und gegebenenfalls auch mal eine Stelle zu streichen, welche keine Berechtigung mehr hat. Dass diesbezüglich die einzelnen Dienste nicht von sich aus auf eine Überdotierung hinweisen, erscheint logisch und erfordert Durchsetzungsvermögen von Seiten der gesamten Regierung.

Concernant l'explication par rapport aux institutions subventionnées, elle ne me satisfait que partiellement. Pour m'expliquer, je déclare mes liens d'intérêts: je suis président du comité du réseau santé du Lac, association qui gère les EMS du district du Lac. Comme déjà indiqué à plusieurs reprises, personnellement, je défends une meilleure répartition des tâches entre canton et communes. Pour cette raison, je salue dans la réponse le fait que le Conseil d'Etat estime difficile d'intervenir auprès de ces institutions dans le domaine du personnel. C'est un argument fort pour avancer dans le travail et étudier sérieusement une remise de différentes tâches (Spitex, EMS par exemple) aux communes ou associations de communes.

Selbstverständlich werden Sie mir entgegen, Herr Staatsrat, dass dies finanziell noch nicht viel ändert. Hingegen würde es den Gemeindeverbänden erlauben, sich vom Status des Kantonspersonals zu lösen und angepasste und eventuell kostengünstigere Lösungen zu finden. Parallel dazu müsste man allenfalls auch die Aufteilung und Vorgaben in qualitativer respektive in Hinsicht der Verteilung zwischen diplomiertem und nicht diplomiertem Personal und dem Einfluss des Staates in dieser Hinsicht kritisch anschauen.

Avec ces remarques et réflexions personnelles, je vous propose de refuser ce postulat, du fait que le Conseil d'Etat peut déjà tout faire et qu'un rapport n'apporte pas de nouvelles pistes. Au lieu de rédiger ce rapport, passons à l'acte!

Godel Georges, Directeur des finances. Merci à l'ensemble des députés qui sont intervenus. On constate qu'il y a vraiment confusion au départ. Si je reprends le résumé du postulat, M. le Député Butty prend comme exemple le réseau santé d'un district fribourgeois, la Glâne, qui a demandé à la Direction de la santé et des affaires sociales d'augmenter sa dotation en EPT pour les soins à domicile. C'est vrai qu'il y avait un problème. Comme cette Direction ne pouvait prétendre à des moyens supplémentaires, elle n'aurait pas pu répondre favorablement à la demande. J'ai le plaisir de vous dire que le problème a été réglé. Cela démontre la transversalité, puisque des EPT subventionnés d'un autre district sont passés sur la Glâne. D'ailleurs, M^{me} la Directrice de la santé et des affaires sociales, ma collègue Anne-Claude Demierre, nous l'a confirmé il y a quelques semaines au Conseil d'Etat. Donc, cela démontre qu'on trouve des solutions. Aujourd'hui, malgré les problèmes financiers, on trouve des solutions et toutes les Directions travaillent dur pour essayer d'améliorer la situation, pour prendre du personnel d'un secteur et le mettre dans un autre. M. le Député Butty a donné des exemples d'étanchéité entre les Directions. Permettez-moi de vous rappeler qu'il y a une croissance démographique vertigineuse. Il y a des besoins dans toutes les Directions et lorsqu'un service, comme le Service de la population par exemple, a moins de besoins, eh bien, on trouve une solution. C'est dans la même Direction, mais c'était nécessaire. Vous avez cité également le Directeur de l'aménagement tout à l'heure, M. Ropraz, eh bien, il a également trouvé une solution, avec notamment le Service des prestations complémentaires pour renforcer le SeCA, parce qu'il y avait des besoins urgents. Mais la transversalité se fait.

Vous aurez, lors de la prochaine session, le budget 2015 et le plan financier. Eh bien, de tête, je crois qu'on a environ 80 EPT pour le budget 2015. Mais ce n'est pas un EPT par Direction; il y en a un pour l'administration centrale, mais ensuite il y a tout ce qui est scolaire et lié à l'évolution démographique. Sauf erreur, pour la formation, on a 64 postes qui concernent trois Directions: la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts et la Direction de l'économie et de l'emploi. Cela démontre que nous ne sommes pas linéaires; on analyse vraiment de manière approfondie. Pour démontrer encore d'autres éléments, pour le plan financier, qui ira jusqu'en 2018, nous avons eu des demandes des différents services de plus de 400-420 EPT. Eh bien, au Conseil d'Etat, on a fini à 294. On a analysé tous les postes pour trouver des solutions. Evidemment, c'est 294 EPT, mais en fonction des chiffres que vous verrez, vous penserez que le Conseil d'Etat ne fait pas son travail, parce qu'on en a beaucoup trop par rapport à la situation financière.

Donc, le travail se fait et ce n'est pas aussi simple que vous pouvez le penser. J'assure M. le Député Chassot que ça ne m'empêche pas de dormir. D'ailleurs, je ne travaille pas la nuit, parce que j'ai plus de 55 ans. Je prends quand même note des différentes remarques de M. le Député Chassot. Il n'y a pas de tabou et il faut aussi aller mettre son nez dans les différentes institutions. Je vous assure qu'il y a un travail de fond qui se fait par l'ensemble des Directions et au lieu de faire des rapports, il faut vraiment faire le travail, comme l'a conclu M. le Député Markus Ith. Il est clair qu'il faut lier ce rapport au dernier postulat de MM. les Députés Ducotterd et Castella. Mais, en une phrase, le travail se réalise de manière claire et efficace.

Par conséquent, je vous demande de suivre la proposition du Gouvernement de ne pas accepter ce postulat.

> Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 71 voix contre 20. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/

SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waerber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Badoud (GR, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 20.*

Se sont abstenus:

Castella R. (GR, PLR/FDP), Gander (FV, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP). *Total: 3.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion 2013-GC-74 Pascal Grivet/Yvan Hunziker (exigence du certificat d'origine bois suisse)¹

Prise en considération

Grivet Pascal (PS/SP, VE). Mes liens d'intérêt: je suis syndic d'une commune forestière de ce canton, où d'ailleurs l'Etat a aussi des hectares, et membre du club du bois et de la forêt de cet hémicycle.

Je remercie le Conseil d'Etat de la réponse apportée à la motion déposée, mais son contenu ne satisfait pas complètement les motionnaires ni le groupe socialiste. Certes, nous ne ciblons pas dans le dépôt de notre instrument parlementaire une législation en particulier afin de promouvoir le bois suisse et son utilisation. Nous laissons le soin au Conseil d'Etat, en adéquation avec le droit en vigueur concernant les marchés publics entre autres, considérant que ce sont ces derniers qui orientent par la négative la réponse du Conseil d'Etat, de nous proposer une solution afin d'exiger l'utilisation du bois suisse certifié. En ce qui concerne les autres marchés, de gré à gré, sur invitation, etc., lors d'objets subventionnés par l'Etat, par exemple, nous demandons également cette exigence d'utilisation.

Notre pays, notre canton regorgent de cette matière première qu'est le bois. Son exploitation exemplaire en fait un matériau de grande qualité et d'une grande et diversifiée utilisation. Le secteur de la construction exploite cette ressource lorsqu'il s'agit de grands objets à réaliser. Aux 322 places de travail

que représente l'exploitation de la forêt dans le canton de Fribourg – 5800 en Suisse – s'ajoutent 2000 employés qui vivent de l'économie bois-forêt.

Comme le mentionne très justement la réponse du Conseil d'Etat, consommer du bois suisse, c'est promouvoir l'exploitation durable des forêts et permettre le maintien ainsi que le développement d'une économie de proximité valorisant un matériau écologique et limitant son transport. Nous n'en demandons pas moins! La révision des accords sur les marchés publics engagés par l'OMC en 2012 entraîne une modification des législations fédérale et cantonales. Un groupe de travail a planché sur les révisions fédérale et intercantonale. Dans le courant de cet automne, le canton de Fribourg sera amené à se déterminer sur les textes révisés et mis en consultation. Nous comptons sur une consultation de tous les milieux concernés pour faire des propositions adéquates.

Par le dépôt de cette motion, nous demandons, mon collègue Hunziker et moi-même ainsi que les 42 cosignataires, une modification des législations concernées, que ce soit sur les marchés publics ou sur les autres afin que pour toute construction et/ou rénovation de bâtiments propriétés de l'Etat de Fribourg, ou si celui-ci y participe financièrement, que le certificat d'origine «bois suisse» soit exigé, en accord avec justement les accords nous liant aux niveaux suisse et international.

Je vous encourage, ainsi que le groupe socialiste, à soutenir cette motion.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). En premier lieu, je tiens à remercier le Conseil d'Etat pour son travail et la Haute école de gestion du canton de Fribourg pour son étude de critères en lien avec le développement durable et le bilan carbone dans les processus d'adjudication des marchés publics.

Compte tenu des accords passés au niveau international, l'industrie du bois suisse ne peut pas être subventionnée. Aussi, faut-il prendre en considération la piste du bilan environnemental, notamment le bilan carbone, qui pourrait offrir un soutien fort au bois suisse en valorisant son impact relativement faible. Le développement durable doit être pris en considération dans les critères. Le développement durable, inscrit dans la Constitution fribourgeoise, est un concept relativement récent dans le domaine des marchés publics. Je suis certain qu'un jour ou l'autre nous devrons renforcer les taxes sur les émissions polluantes. Le bilan carbone visera l'intérêt public et la protection de l'environnement. En plus, il y aura aussi un intérêt financier pour le bois suisse et aussi, par la suite, pour d'autres matières pour influencer la proximité par la taxe carbone.

Mon postulat veut défendre l'économie de proximité. Le bois doit être un déclencheur, car il y a une forte concurrence de l'est de l'Europe et il faut sauver nos scieries. Nous vivons dans une problématique des transports sur de longues distances, ceci aussi pour des produits de base. Que l'on utilise de l'énergie pour transporter des produits chers ou que nous n'avons pas, d'accord! Mais utiliser de l'énergie et polluer notre planète pour transporter des produits que nous avons

¹ Déposée et développée le 8 octobre 2013, BGC p. 2061; réponse du Conseil d'Etat le 19 août 2014, BGC p. 1953.

chez nous, nous devons l'arrêter un jour ou l'autre pour le bien de notre planète.

Selon l'étude Piller/Morel, le critère du bilan carbone est un critère admissible au regard de la législation fribourgeoise des marchés publics. Dans sa conclusion, le Conseil d'Etat déclare qu'en raison du faible prix de la tonne carbone sur le marché actuellement, l'impact d'une telle démarche reste négligeable. Mais, à mon avis, si nous tenons plus compte des achats dans la stratégie du développement durable, ce prix devrait augmenter. Il n'y a pas de miracle, lorsqu'on veut modifier la façon de faire des gens par une taxe, si cela ne fonctionne pas, c'est la taxe qui n'est pas assez incitative. Encore merci pour ce rapport qui, j'espère, fera avancer notre canton dans une stratégie de développement durable!

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Unsere Fraktion hat den Bericht Nr. 85 vom DAEC zum Postulat Grandjean diskutiert und möchte dem Staatsrat danken für den ausführlichen Bericht, der viele Details aus einer Studie der Hochschule für Wirtschaft Freiburg enthält.

Für uns sind – wie es auch im Bericht klar zum Ausdruck kommt – die Ziele des öffentlichen Beschaffungswesens und der Umwelt wichtig, darunter verstehen wir die Waldwirtschaft, die Problematik der langen Transportwege und die Energie. Hier leistet der Staat finanzielle Beiträge mit der Einrichtung von Holzfeueranlagen. Die Zusammenfassung der HSW-Studie in Bezug auf die CO₂-Bilanz als Zuschlagskriterium bei Lieferaufträgen (Holz) ist sehr gut.

Betreffend der Motion: Wir haben in der Fraktion die vorliegende Motion der Kollegen Hunziker und Grivet diskutiert und sind für Rückweisung mit folgender Begründung. Grundsätzlich haben die Motionäre in einigen Aspekten recht, so etwa in der Frage der Nutzung der Wälder und der Förderung von Holz als Rohstoff. Wie aus der Antwort des Staatsrates ersichtlich wird, fehlen die Voraussetzungen für das Herkunftszeichen Schweizer Holz – in welchem Gesetz? Zudem schreibt der Staatsrat im Pflichtenheft für Ausschreibungen fest, dass das verwendete Holz zu 100 Prozent aus rechtmässigen, nachhaltig bewirtschafteten Quellen stammen muss. Zudem sind die Rechtsgrundlagen für das öffentliche Beschaffungswesen durch die Erlasse klar geregelt.

Die technischen Spezifikationen sind eindeutig und die Ziele des Submissionsrechts sind klar formuliert. Sollte das Submissionsrecht nicht eingehalten werden, wäre dies eine diskriminierende Bestimmung.

Ein weiteres Gesetz ist überflüssig. Deshalb sind wir für die Ablehnung der Motion.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Je m'exprime ici au sujet de la motion Hunziker et je me permettrai de redemander la parole par la suite concernant les transports et importations de bois.

En préambule, je décline mes liens d'intérêt. Je suis membre du comité du club du bois et de la forêt du Grand Conseil. J'ai présidé durant une quinzaine d'années l'Association patronale des métiers du bois et je préside le conseil d'administra-

tion d'une entreprise souvent confrontée à la problématique de cette motion.

Qui, dans cette salle, est contre une meilleure utilisation du bois suisse? J'espère bien personne! Chacun est conscient de l'emploi des produits locaux et de leurs limites. Dans l'alimentation, on en connaît bien le contexte. On produit et on consomme du fromage ou du chocolat mais on en exporte encore bien plus. Pas besoin de législation contraignante pour cela! Pour le bois, cette motion voudrait user de la baguette pour contraindre les récalcitrants qui goûteraient à la sève du pain défendu. Si l'intention est louable, le moyen utilisé n'est pas le bon. Les sacro-saints marchés publics plombent, en effet, toute velléité de défense du bois suisse. Si on considère la part publique – Confédération, canton, communes – des marchés, elle ne représente que 3 à 5% par rapport au marché privé. Même si l'Etat a un devoir d'exemplarité en construisant en bois suisse, son impact est assez négligeable. La réponse du Conseil d'Etat donne de nombreux exemples où il a proposé des projets en bois; c'est très bien mais ça ne fera pas construire davantage en bois suisse. Peut-être sera-ce un exemple pour construire en bois!

Le bois suisse a mal à son coût de production. Les raisons sont nombreuses: la législation dévoreuse pour les soins forestiers, des interdictions concernant l'environnement, etc., la propriété forestière divisée en de nombreuses et minuscules parcelles, un manque d'envie de produire productif, un manque d'innovation pour de nouveaux produits tels que des panneaux de rabotage, enfin un manque de formation d'architectes et d'ingénieurs dans le bois. Certes, des efforts importants ont été faits par les propriétaires en se regroupant pour baisser de 30% le prix de production. Certes, les scieurs ont rationné leur parc de machines mais on est encore loin d'une vision claire de la filière bois. Et pourtant, tant qu'on n'approchera pas d'un prix européen, toute démarche politique de contrainte sera vaine. Je relève les efforts du Conseil d'Etat pour défendre le bois indigène mais sa marge de manœuvre est extrêmement faible, sauf peut-être dans la formation des ingénieurs et architectes ou dans le subventionnement d'infrastructures forestières.

Alors peut-on être favorable à cette motion, qui ne va pas ouvrir de nouvelles voies pour le bois suisse? Le Conseil d'Etat l'a dit, sa marge de manœuvre est très faible, c'est vrai. Mais, en acceptant cette motion, vous donnerez un signe fort pour qu'il utilise cette marge, par exemple en créant des conditions favorables aux étudiants architectes et ingénieurs désirant se former sur ce matériau renouvelable, en fractionnant les mandats pour échapper aux marchés publics et à la concurrence étrangère et en allégeant le coût des infrastructures forestières.

C'est dans cet esprit qu'une majorité de mon groupe acceptera cette motion.

La Présidente. J'aimerais encore une fois vous rappeler que j'ai ouvert la discussion des deux points 6 et 7 de l'ordre du jour en même temps parce que les deux instruments parlementaires ont un lien de connexité. Et puis, l'auteur du pos-

tulat, Denis Grandjean, et le Bureau du Grand Conseil ont accepté la suite directe.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Mes liens d'intérêts: directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs dont les membres transportent bien entendu des matériaux de construction, également ancien président d'une corporation forestière.

J'ai lu avec attention le rapport concernant la problématique soulevée du transport et de l'importation de bois et de matériaux de constructions. Je me limiterai à ce rapport même si je soutiens aussi la motion qui est déposée. Je soutiens donc l'idée de notre collègue Denis Grandjean de tenir compte de l'empreinte carbone des transports pour l'acheminement du bois et des matériaux de construction. Il faut avoir un peu de courage sans aller dans un protectionnisme à outrance et introduire quelques critères allant dans le sens du développement durable. Cela semble aujourd'hui judicieux et raisonnable. Je rappelle que notre canton s'est doté d'une commission «Développement durable» et qu'on a engagé M^{me} Manon Delisle pour prendre des mesures dans ce sens. Par contre, j'ai souci quand je lis dans le rapport de la HEG que l'on voit débarquer des kilos de papier supplémentaires que devraient remplir les soumissionnaires pour un marché public. Pour preuve, les essais malheureux que le canton de Vaud a tentés! Un questionnaire à faire frémir dont les réponses étaient finalement des vœux pieux des entreprises, des vœux incontrôlables qui, normalement, auraient dû départager les offres déposées. Inquiétant!

Je vous cite pour mémoire deux questions sur la vingtaine qui étaient posées à l'entreprise qui voulait décrocher un marché public de génie civil, c'était pour la réfection d'un revêtement d'une route cantonale, de même style que ce qu'on fait en ce moment sur l'autoroute N12. Question: «Favorisez-vous le travail à temps partiel» (dans une entreprise de construction)? Oui, les conducteurs de rouleaux travailleront le matin, l'après-midi, ils auront congé, enfin bref! Imaginez-vous la problématique sur les chantiers avec des équipes qui verraient des gens partir au milieu de la semaine? De gros problèmes d'organisation et de qualité! Autre exemple: «Favorisez-vous les placements alternatifs»? Vous n'avez pas d'argent placé en bourse dans les entreprises de construction, à ma connaissance. Que répondez-vous? Bon, ok, j'exagère peut-être un peu mes craintes mais il y avait encore d'autres, de questions, qui étaient assez impressionnantes et incroyables!

Il faut que l'Etat ait le courage de fixer des critères simples et surtout mesurables facilement. Notre collègue Louis Duc, qui a crié au scandale il y a quelques temps déjà, lorsque des camions français avaient livré du gravier français sur l'aéroport de Payerne, à juste titre! Mais c'est le marché qui a voulu ça pour être plus concurrentiel! Il faut savoir que la France ne connaît pas de taxes poids lourds – contrairement à la Suisse – que les salaires y sont nettement plus bas que chez nous. Il devient dès lors intéressant d'offrir du gravier d'Outre-Jura pour des chantiers dans la Broye, le coût des fournitures et du transport étant très concurrentiel malgré de longues distances de transport. Le développement durable, j'en suis convaincu, a un rôle à jouer dans ce cas.

J'invite donc le Conseil d'Etat à travailler sur un ou deux critères allant dans ce sens. J'insiste pour que cela se fasse en collaboration avec les associations patronales concernées, comme celle que je représente d'ailleurs, afin que – vous n'écoutez pas, M. le Commissaire du gouvernement, ce je vais dire maintenant – la voix des juristes ne soit pas prépondérante, car cela risquerait d'amener à coup sûr un système où la peur du recours serait très mauvaise conseillère!

Sur ces considérations, je remercie le Conseil d'Etat pour ce rapport très complet. A titre personnel, je soutiendrai la motion.

Schorderet Gilles (UDC/SVP, SC). Tout d'abord mes liens d'intérêt: je suis le président de l'Association fribourgeoise d'économie forestière. Je suis le président du club du bois et de la forêt du Grand Conseil, membre du comité Lignum Fribourg et, aujourd'hui, également rapporteur pour mon groupe de l'Union démocratique du centre.

M. le Commissaire du gouvernement, vous m'avez demandé, hier, d'être gentil, aujourd'hui, avec mon bois. Alors, je vais être gentil!

Je vais commencer par relever qu'il y a bien quelques années maintenant que le Conseil d'Etat a pris conscience du bien-fondé de l'utilisation du bois dans la construction. Bravo, M. le Commissaire! Depuis bien quelques années également, le Conseil d'Etat vante les qualités du bois, bravo encore! Le Conseil d'Etat commence à mieux utiliser le bois dans ses constructions publiques, encore bravo! Le Conseil d'Etat tient compte du bois dans sa stratégie du développement durable. Le Conseil d'Etat, au mois d'août dernier, a émis de nouvelles directives très pointues sur l'utilisation du bois dans la construction publique, excellent, M. le Commissaire du gouvernement!

Maintenant, quelques petits bémols mais n'en prenez pas ombrage, M. le Commissaire! Dans la réponse à la motion, le Conseil d'Etat met en exergue les constructions en bois du canton. Mais la plupart de ces constructions ont été faites surtout sous l'égide des communes qui, à l'image de la commune de mon ami député, syndic de Vaulruz, ont saisi l'importance de l'utilisation du bois de proximité. On peut donner l'impulsion aux collectivités publiques pour qu'elles utilisent tout d'abord le bois de leurs propriétés.

Nos collègues du club du bois et de la forêt, Pascal Grivet et Yvan Hunziker, proposent de modifier la législation pour demander du bois suisse dans la construction publique. Pourquoi le Conseil d'Etat ne vise-t-il que la législation en matière de marchés publics? Tout ne passe pas par les marchés publics. Faisons tout ce que l'on peut pour favoriser les produits et matériaux de proximité, à l'image de notre décision de mardi pour privilégier les produits de qualité et bien de chez nous dans les cantines de nos institutions. On voit qu'il y a des choses à faire et je remercie le Conseil d'Etat d'avoir donné une suite directe au postulat de notre ami député Grandjean. On voit qu'il y a des choses à faire aussi au niveau du développement durable, au niveau des conditions que l'on met, des points que l'on attribue à la proximité des

produits dans les marchés publics. Donc, il faut utiliser toutes les voies possibles pour utiliser ces matériaux-là.

Au nom du comité du club du bois et de la forêt, au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, je vous demande de soutenir cette motion et de prendre acte du rapport du postulat de M. Grandjean.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Mon centre d'intérêt: je suis membre du comité du club du bois.

Mettre un critère de qualité et donner une ligne spéciale en favorisant le bois d'origine suisse dans les constructions ou rénovations d'un bâtiment propriété de l'Etat de Fribourg, tel est le but visé par notre motion. Le certificat d'origine bois suisse permet de protéger notre industrie des métiers du bois tout en conservant l'autonomie et la concurrence entre elles.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat déduit que c'est la législation en matière de marchés publics que notre motion adresse. Oui, bien sûr, M. le Conseiller d'Etat, que cette législation en fait partie, mais ce n'est pas la seule! En effet, notre Etat se doit d'être exemplaire et pour un petit mandat – qui ne nécessite pas forcément une mise à l'enquête dans les marchés publics – on peut demander que le COBS soit exigé. Le certificat d'origine bois suisse atteste la provenance suisse du bois. Il permet de communiquer les valeurs positives liées à la qualité suisse dans les domaines des caractéristiques des produits, des méthodes de production, de l'environnement et des conditions-cadres générales. Le franc fort ne permet pas à nos exploitants de forêts d'être concurrentiels avec le reste de l'Europe et cela amène à une sous-exploitation de nos forêts. L'Etat doit montrer l'exemple. En favorisant un bois labellisé, il le fera et l'exploitation de nos forêts n'en sera que renforcée et un nombre important d'emplois dans notre pays sera maintenu.

Notre canton fait déjà beaucoup pour favoriser les constructions en bois et je l'en félicite. Mais je pense que l'on peut encore faire mieux en demandant un label de qualité dans nos constructions.

Avec notre motion, on ne ferme pas la porte à la concurrence entre entreprises, car toutes peuvent soumissionner. On met simplement un critère dans la fourniture du produit. Les marchés publics en seraient renforcés, car la traçabilité des produits serait garantie même si, je le conçois, il ne sera pas facile de le mettre en œuvre. Soutenir notre motion, c'est soutenir une économie forte avec des emplois à haute valeur ajoutée.

D'ores et déjà, avec une grande partie du groupe libéral-radical, je vous remercie pour votre soutien.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). J'espère être assez bref, je ne répéterai pas mes liens d'intérêt.

Tout d'abord, une petite remarque concernant ce rapport, qui est assez volumineux pour finalement accoucher d'une souris. En fait, cela me fait penser un petit peu aux documents de soumission qu'on reçoit, où les conditions générales repré-

sentent 95% et le descriptif lui-même uniquement 5%. Ici, on a 95% d'annexes (95 pages) et 5 pages de rapport.

Mais revenons au rapport! Que voilà une étude de développement durable assez fouillée, un peu philosophique et parfaitement inutile! Que de vœux pieux de tenir compte davantage de la charge de carbone pour déterminer l'adjudicataire d'un travail d'Etat en bois plutôt que la formation des apprentis, l'assurance qualité, la sécurité, le délai, la capacité technique et, enfin le terme tabou, le prix. Le rapport du Conseil d'Etat donne la réponse, à la page 5, au 1^{er} alinéa: «*On parle, en effet, de quelques euros pour un camion de 20 tonnes sur une distance de 300 kilomètres*». Explication de texte: 20 tonnes, cela représente 40 m³ de bois et 300 kilomètres, la traversée de la Suisse. Si je traduis encore, cela veut dire que 1 m³ de bois, valant 400 à 500 francs, se verrait augmenté d'une taxe de 10 centimes, soit pratiquement rien du tout pour traverser toute la Suisse. On devrait désigner des fonctionnaires pour le contrôle des véhicules et d'autres pour pondérer les offres des entreprises. Voilà beaucoup d'énergie pour pas grand-chose!

Que mon collègue député veveysan, Denis Grandjean, ne m'en veuille pas, son idée était certes louable! Mais ce rapport le démontre bien, la charge environnementale des transports sur le bilan carbone est négligeable et la charge financière sur le même bilan carbone est quasiment nulle.

C'est avec ces conclusions que le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je constate que les différents intervenants n'ont pas usé de la langue de bois pour défendre leur matériau préféré. Eh bien, sachez que le Conseil d'Etat souhaite aussi promouvoir l'utilisation du bois, qui, effectivement, est un produit en soi respectueux de l'environnement, et, naturellement si possible, défendre le bois suisse lorsque le cadre légal le permet.

Je crois que c'est intéressant de rappeler que de nombreuses réalisations ont été accomplies en bois, non seulement par les communes mais aussi par le canton. Pensez à la halle à sel à Chénens, le dépôt pour les routes cantonales à Morat, les centres forestiers de Belfaux, Bürgerwald et en Singine, des pavillons en éléments modulaires pour la Faculté de droit de l'Université de Fribourg et, prochainement, des pavillons pour l'agrandissement du camp du Lac Noir. Plusieurs bâtiments ont par ailleurs été réalisés avec une structure en bois. Pensez notamment aux Etablissements de Bellechasse, au Gymnase intercantonal de la Broye, à l'Université de Pérolles II, à l'Ecole de culture générale. Effectivement, en plus, l'Etat a subventionné de nombreuses réalisations communales, intercommunales, voire intercantionales. Pensez au CO d'Estavayer-le-Lac, au bâtiment scolaire de Kerzers, aux écoles primaires de Rueyres-les-Prés, Villorsonnens, Vaulruz, Granges-Paccot, aux pavillons à Saint-Aubin, à Villaz-Saint-Pierre, dans la commune du Glèbe ainsi que l'agrandissement du CO de la Tour-de-Trême; tout ceci pour vous dire que l'Etat ne reste pas inactif.

Vous l'avez vu, vous l'avez lu également, l'Etat de Fribourg a tenu à valoriser le bois en proposant la réalisation d'une couverture phonique en bois sur le pont de la Poya. Au terme d'une procédure de marché public, l'adjudication a été consentie à une entreprise suisse, membre de la filière du bois et de Lignum. Pour réaliser l'ouvrage, cette entreprise s'est approvisionnée dans le canton de Fribourg, dans les cantons de Vaud et Berne, une partie du bois étant d'origine étrangère. De son côté, le Grand Conseil a également voté un crédit pour la réalisation du futur bâtiment de la police à Granges-Paccot.

Elément nouveau – vous l'avez lu également – en septembre dernier, le Conseil d'Etat a approuvé la révision de la directive relative à l'utilisation du bois dans les constructions publiques ainsi que pour les constructions scolaires subventionnées. Il y a des modifications importantes avec aussi une mise en œuvre de ce qui se faisait partiellement déjà en pratique, la publication systématique lors des appels d'offres et règlements de concours de l'intention de renforcer l'utilisation du bois, l'intégration systématique d'un spécialiste du bois comme membre du jury, la décision d'utiliser du bois certifié durable ou équivalent, et la volonté de privilégier, dans la mesure du possible, le bois issu des forêts de l'Etat. J'ai reçu, et le Conseil d'Etat a reçu de nombreux remerciements, en particulier de la filière du bois, de Lignum, pour ce soutien renforcé à l'égard de ce marché local.

Nous sommes convaincus néanmoins que les solutions aux problèmes de l'économie forestière ne doivent pas être recherchées que dans les marchés publics mais qu'il faut explorer d'autres pistes. Il faut aussi éviter d'être discriminatoire par rapport à d'autres entreprises actives dans le canton dans le domaine du métal, dans le domaine du béton, des entreprises qui offrent aussi de nombreux emplois et qui, au terme d'ailleurs de procédures de marchés publics, gagnent souvent des marchés à l'extérieur du canton. Un entrepreneur bullois, actif dans le métal, me disait qu'il était en train de construire son treizième CO à l'extérieur du canton grâce aux marchés publics, d'où la nécessité d'éviter aussi naturellement d'intervenir de manière artificielle et d'aller à l'encontre de l'intérêt de l'économie fribourgeoise.

Suite au postulat déposé par M. le Député Denis Grandjean, effectivement, l'Etat a procédé à une étude de la HEG. Il a également sollicité un avis de droit détaillé. La piste effectivement proposée du coût du bilan carbone est en soi intéressante. Elle permettrait de favoriser les soumissionnaires locaux, de mieux valoriser les intérêts de l'environnement tout en respectant le cadre du marché public mais cette étude nous a démontré que sa mise en œuvre concrète – cela a été relevé par un ou deux députés – est extrêmement difficile. Ce sont effectivement des kilos de papier qu'il faut solliciter auprès des éventuels adjudicataires. Après, il faut procéder à un contrôle extrêmement précis des informations qui nous sont données. Ensuite, il y a un rendement, finalement, extrêmement faible dû à la présence d'un franc fort et à la part faible du coût du carburant dans l'adjudication du marché. C'est donc un travail extrêmement conséquent pour arriver, finalement, à une mise en œuvre relativement faible.

Sachez que les mêmes questions et préoccupations existent dans d'autres cantons et même au niveau de la Confédération, qui a dû répondre à des interventions semblables. Cela a été confirmé qu'en soi, le COBS (certificat d'origine bois suisse) est reconnu, doit être défendu. Il est d'ailleurs admis que le bois d'origine suisse est en soi respectueux du développement durable. Le Conseil fédéral a procédé à de nombreuses analyses, à des études qui sont encore en cours.

D'autres pistes que celle des marchés publics doivent faire l'objet de réflexions, que ce soit au niveau suisse, au niveau intercantonal ou au niveau fribourgeois. Je peux citer la promotion de l'utilisation du bois dans les constructions agricoles ou encore la promotion de l'utilisation du bois pour les constructions d'installations antibruit par le secteur privé.

En définitive, le Conseil d'Etat vous assure qu'il essaye, dans le cadre légal contraignant, de tout mettre en œuvre pour promouvoir le bois. Ceci dit, gardons-nous – et c'est la crainte que nous avons avec cette motion – de créer une distorsion de concurrence, d'engendrer des effets discriminatoires et de pénaliser aussi de nombreuses entreprises fribourgeoises. J'ai eu ces derniers jours des inquiétudes manifestées par des représentants du milieu du bois dans le canton de Fribourg, qui développent d'autres labels – vous les connaissez, PEFC, etc. – que ceux qui sont proposés aujourd'hui par la motion. Intégrer de manière exclusive un seul certificat aura pour effet non seulement de ne pas respecter la législation publique mais aussi de pénaliser des entreprises fribourgeoises et des emplois. Cela aura également pour effet de compliquer les procédures de marchés publics. Sans vouloir faire du juri-disme, on sait – puisque ça a été démontré dans des études dans d'autres cantons – que d'imposer un seul label pourra être contesté dans les procédures de recours, d'ailleurs y compris par des entreprises fribourgeoises. Ce sera de nature donc à engendrer des procédures plus longues dans la réalisation de certains bâtiments ou de certains marchés publics. On souhaite donc éviter ces cas de figure qui pénaliseraient l'économie fribourgeoise et aussi l'adjudicateur en tant que tel, comme l'Etat.

C'est pour ces raisons que le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du rapport. Il vous invite à rejeter la motion, tout en étant conscient que nous avons tous intérêt à promouvoir le bois suisse et le bois fribourgeois en particulier.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 66 voix contre 15. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Décrind (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Flechtner O. (SE, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz L. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz M. (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/

CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattiger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schär (LA, UDC/SVP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zamofing (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 66.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud E. (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud R. (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart (SE, ACG/MLB), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Wüthrich (BR, PLR/FDP). *Total: 15.*

Se sont abstenus:

Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Colomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 3.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Rapport 2014-DAEC-85 donnant suite directe au postulat 2013-GC-20 (transport et importation de bois et matériaux de construction, prise en compte des coûts environnementaux)¹

Discussion

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Rapport 2013-DAEC-42 donnant suite au postulat P2017.12 (politique foncière active)²

Discussion

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Mon lien d'intérêt par rapport au sujet: je suis membre du conseil stratégique de la Chambre du commerce Fribourg, qui a créé une commission pour traiter de la politique foncière active.

Pour commencer, je noterai deux satisfactions. La première, c'est de constater que, malgré les doutes qui avaient été émis

dans cette enceinte le 12 septembre 2013, le rapport demandé a pu être réalisé dans un délai raisonnable. On l'attendait dans les deux ans, il est venu après une année. Pour cela, M. le Commissaire du gouvernement, j'aimerais vous remercier. La deuxième satisfaction, c'est aussi de constater que les résultats consignés dans ce rapport sont clairs et vont vraiment servir à prendre des mesures importantes en vue de pratiquer une politique foncière active. Je note au passage un petit regret tout de même. C'est un peu dommage qu'on ait dû attendre une intervention parlementaire pour constater qu'effectivement la politique foncière active pose un immense problème; je le définirai dans mon exposé plus tard.

Les inquiétudes confirment ce que je pensais lors du dépôt de mon postulat de par mon expérience privée, en 2011 et 2012, lorsque j'ai dû chercher du terrain dans ce canton. Les inquiétudes sont effectivement claires. La première: sur 587 ha de terrains en zone d'activités d'importance cantonale – donc, ce n'est pas n'importe quels terrains, ce sont vraiment des terrains en zone d'activités d'importance cantonale – seuls 43% de ces terrains sont disponibles immédiatement! Même pas la moitié des terrains sont disponibles immédiatement, mais le plus préoccupant, c'est que ces terrains-là, pour 82%, sont en mains privées! Deuxième point de préoccupation, même pire que le premier, c'est que 13% des terrains stratégiques sont en mains publiques; ces fameux terrains stratégiques sur lesquels on aimerait voir arriver des entreprises qui créent de la valeur ajoutée. Eh bien, ces terrains stratégiques sont en mains privées! Le constat est donc cinglant. Ce n'est pas l'Etat qui tient le couteau par le manche, c'est bien les propriétaires privés qui tiennent la politique foncière active de ce canton dans les mains!

Je dirais pour excuser peut-être les privés qui détiennent ces terrains, c'est que, effectivement, ils sont un peu contraints aussi de les garder, puisque les entreprises, constatant qu'il est tellement difficile d'obtenir de nouveaux terrains, regardent déjà maintenant. La nouvelle LAT ne nous aide d'ailleurs pas. Et moi, je le fais aussi maintenant avec mon entreprise, puisqu'on est en train de chercher une extension. L'extension sera peut-être dans 5 ou 10 ans mais on est déjà obligé de regarder aujourd'hui. C'est vrai qu'on thésaurise un petit peu de peur de ne plus jamais avoir des terrains disponibles. Il faut donc sortir de cette impasse et pour en sortir il faut déjà réduire le décalage entre la quantité de surfaces en mains privées et publiques. Des solutions existent. D'autres cantons ont déjà mis en place un certain nombre de solutions, de modèles. Le canton de Genève, par exemple, a un modèle de centralisation – on peut comprendre, le canton est tout près de la France, il aime bien la centralisation peut-être – la mission de cette structure, c'est vraiment le Conseil d'Etat qui la confie. C'est vraiment d'avoir la compétence de planifier, d'acquiescer le foncier, de financer les équipements, bien entendu aussi d'en faire la promotion. Un autre modèle est le modèle vaudois. Ce modèle vaudois a les mêmes attributions de planification, d'acquisition, de financement et de promotion, mais, cette fois-ci, c'est un regroupement de propriétaires et non plus une centralisation. J'ai parlé de deux modèles. On a peut-être un modèle fribourgeois qui est à créer. Dans ce contexte-là, M. le Commissaire du gouvernement, je me réjouis de la

¹ Texte du rapport pp. 2156ss.

² Texte du rapport pp. 2130ss.

séance du 15 octobre que vous avez accepté d'agender avec nous, M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen et vous-même. Le conseil stratégique de la Chambre du commerce, dont M. le Député Wicht fait partie, vous rencontrera. A ce titre-là, nous aurons une proposition concrète à vous fournir.

On le voit, la tâche est extrêmement ardue. Je dirais que le menu est dans l'assiette. Comme le dit le hockeyeur bien connu Gil Montandon: «*Avant les play-off, le meilleur moyen de bouffer un éléphant c'est de se munir d'un couteau et d'une fourchette.*» Alors, M. le Conseiller d'Etat, je vous invite à passer à table!

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu le rapport sur le postulat demandé sur la politique foncière active par mes collègues Eric Collomb et Jean-Daniel Wicht.

Qui dit politique foncière active, dit aussi aménagement du territoire. Comme vous le savez tous, les cartes et les enjeux ne sont plus les mêmes depuis le 3 mars 2013. Le peuple suisse, Fribourgeois compris, a clairement souhaité une correction de la définition de l'aménagement du territoire dans le sens de ne plus gaspiller la bonne terre agricole et de se limiter strictement au minimum de mise en zone de nouvelles surfaces, plus spécialement de la terre d'assolement.

Je suis conscient que le postulat demandé est un état de la situation, une demande à laquelle répond le rapport. M. le Commissaire du gouvernement, je vous remercie pour la démarche de vos services. Dans ce rapport, vous parlez bien de la révision de la LAT et du plan directeur cantonal mais je n'ai trouvé aucune mention de la surface d'assolement dans tout le rapport. J'ai aussi lu avec attention les articles dans la presse au sujet de la conférence de presse de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts sur le thème de la surface d'assolement. Le réexamen va apparemment nous apporter la solution. Je vous cite, M. le Commissaire du gouvernement: «*Nous pouvons ainsi compléter notre quota avec des terres qui n'étaient initialement pas incluses dans le décompte. (...) Une fois, ces surfaces reconnues, nous pourrions à nouveau mettre en zone des surfaces d'assolement.*» Votre collègue de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts se félicite qu'après cette révision les intérêts des deux partenaires – l'économie et les agriculteurs – seront préservés. Permettez-moi de vous rappeler que c'est le peuple qui a fait part de sa volonté ferme dans l'urne. Il n'est donc pas opportun de réduire le problème à un semblant d'accord entre deux partenaires.

J'aimerais encore mentionner deux points.

1. Lorsque vous allez revitaliser les cours d'eau, la loi fédérale vous obligera de compenser toute perte de surface d'assolement; une quantité non négligeable.
2. Je vous conseille de consulter la carte des surfaces soumises aux risques d'érosion. Ce n'est pas avec 18 ou 15% de pente que les surfaces sont dans le rouge mais bien déjà avec une pente moindre.

A ce sujet, j'ai parfois l'impression que la main gauche de la Berne fédérale ne sait pas ce que fait la main droite. Je m'explique. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) déconseille de cultiver les surfaces dans le rouge avec d'autres cultures que l'herbage. De son côté, l'Office fédéral du développement territorial (ARE) peut généreusement accepter ces mêmes surfaces dans la surface d'assolement. La politique foncière active doit être retravaillée et la LAT doit être appliquée selon le verdict du peuple. Cela signifie, par exemple, densifier la zone à bâtir et réactiver activement les friches industrielles avant de gaspiller irréversiblement la bonne terre. Souvenons-nous du dicton: «*La terre n'est pas un don de nos parents, ce sont nos enfants qui nous la prêtent!*»

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Lors de la discussion en plénum en date du 12 septembre 2013 sur postulat concernant la politique foncière active, je m'étais opposé à ce postulat, car j'estimais que la situation dans le canton n'était pas si catastrophique et que les postulants demandaient de disposer d'outils complémentaires mettant en cause un des fondamentaux de notre agriculture suisse, soit la loi sur le droit foncier rural.

Aujourd'hui, force est de reconnaître que ce rapport est finalement intéressant et qu'il permet de rétablir une certaine transparence en matière de disponibilité des surfaces vouées à la construction. Le canton de Fribourg dispose de suffisamment de surfaces constructibles pour les quinze prochaines années, contrairement à ce que certains milieux et certains politiciens estiment. La conclusion du rapport est claire à ce sujet: «*Sur la base des résultats présentés, le Conseil d'Etat estime – et c'est bien le Conseil d'Etat – que d'un point de vue purement quantitatif, la surface disponible en 2014 permet de répondre assez confortablement à la demande pour les quinze prochaines années.*» La consommation de bonnes terres agricoles durant les dix dernières années a été de 171,6 ha. Uniquement dans les zones d'activités d'importance cantonale, il y a une disponibilité immédiate de plus de 100 ha. Si l'on prend en considération en plus les zones d'intérêt stratégique, je constate que sur les 409 ha définis dans ce secteur, il y a déjà plus de 272 ha qui sont légalisés et sur ces 272 ha, plus de 90 ha légalisés sont encore non construits. Cela signifie que le canton dispose au total de plus de 190 ha, soit plus que les besoins de ces dix dernières années de surfaces légalisées et disponibles immédiatement pour les besoins du développement économique de ce canton pour les prochaines années.

Vouloir aller encore plus loin est inadéquat et contraire au droit fédéral en matière de surfaces d'assolement (SDA). En effet, là, je vais dans le même sens que mon collègue Glauser, le canton est toujours déficitaire en la matière. Les surfaces d'assolement, qui doivent permettre de disposer de suffisamment de surfaces vouées à la production de denrées alimentaires, sont en manco sur Fribourg. Le Conseil d'Etat, par un coup de baguette magique, essaye de modifier les critères d'attribution de ces surfaces d'assolement afin de pouvoir grignoter encore plus d'excellentes terres agricoles nourricières en plaine et autour de centres urbains tels que Fribourg, Estavayer et Morat, notamment. Je ne suis pas d'accord avec cette manière de faire et je m'opposerai à cette manière d'agir. La

politique foncière active telle qu'elle est pratiquée dans le canton est bien réelle et le résultat fourni par ce rapport en est la signification. Par contre, je constate qu'il y a une certaine incohérence en matière de développement territorial et que certaines communes voient leur PAL bloqué car la revitalisation de certains cours d'eau n'est pas prise en considération dans leur plan et tant que cette revitalisation n'est pas effective, le développement de ces communes est bloqué. Ceci est intolérable, non seulement on empêche le développement de certaines communes qui ont des besoins spécifiques mais on veut obliger ces communes à gaspiller de la bonne terre agricole pour revitaliser des cours d'eau qui n'ont aucun problème d'écoulement. Il faut, une fois pour toutes, que ce gouvernement fixe des priorités et sache ce qui est important et primordial pour sa population et son économie.

Je terminerai mon intervention sur les zones d'intérêt stratégique. Dans le tableau 3 du rapport, il y a une liste de tous les secteurs stratégiques du canton. Je constate que pour le projet «Rose de la Broye», ce ne sont pas moins de 32,9 ha qui sont inscrits dont 0 ha est légalisé. Je me demande si réellement ce secteur doit être considéré comme encore stratégique, compte tenu en plus que les immeubles concernés appartiennent à plus de 90% à des privés et que les collectivités publiques ne peuvent pas influencer cet état de fait. Ne serait-il pas, une fois pour toutes, judicieux de déplacer le focus pour la Broye sur le terrain légalisé de la commune d'Estavayer, d'une surface de plus de 10 ha, et qui sera complété par une extension de cette zone par la commune voisine de Lully, ce qui donnerait une zone légalisée disponible de plus de 18 ha, non contestée par les agriculteurs de la région. Cela permettrait de poursuivre la stratégie voulue par ces zones d'intérêt stratégique, à savoir l'implantation d'activités économiques à haute valeur ajoutée, avec une réalisation qui peut se profiler à un horizon visible et arrêter, une fois pour toutes, de continuer à sculpter des nuages sur cette zone utopique de «Rose de la Broye»! Pour la région et le canton, le bénéfice serait immédiat et salutaire.

Finalement, je constate que la réalité dépasse même la fiction que nous développons parfois ici même, puisque sur une friche industrielle, ceci il ne faut pas l'oublier, le *Marly Innovation Center*, un magnifique projet porté par des privés, qui vient de se mettre au goût du jour, donne une impulsion salutaire et magnifique pour le canton.

Avec ces remarques, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance de ce rapport avec grand intérêt étant donné le thème qu'on traite. Parler de concentration des activités, c'est un objet qui est au centre de toute la stratégie de l'aménagement du territoire du canton de Fribourg. Ça permet de concentrer les activités, de les densifier et, par là aussi, d'organiser les transports publics qui doivent permettre de les desservir.

Notre groupe met beaucoup d'accent sur le mot de politique «active» foncière, constatant qu'on passe beaucoup de temps – nécessairement, on doit le faire – en termes de mesures

d'organisation et de planification qui ne sont pas suffisantes. Le rapport, nous l'avons trouvé intéressant, indispensable, pas suffisant malheureusement.

Intéressant, parce qu'il contient des données actualisées en faisant une discrimination entre les zones d'activités d'importance cantonale et celles qui sont stratégiques. Cela nous paraît une distinction importante à faire. Il est indispensable, entre autres, pour toutes les mesures qu'il esquisse, qu'il propose ou dont il témoigne, qui cherchent à réduire la différence entre la planification et l'utilisation. Il ne s'agit pas seulement d'aménager, il faut pouvoir le mettre au service de la promotion économique. C'est un peu là que le bât blesse, parce que, effectivement, des mesures comme celles des remaniements parcellaires urbains, au vu de la taille, de l'atomisation des parcelles dans ces zones d'activités, ne sont pas suffisantes. Le nerf de la guerre, c'est la politique active foncière. Cela signifie que l'Etat soit propriétaire, que l'autorité publique soit propriétaire, au moins en partie, des terrains pour pouvoir les mettre vraiment à disposition et éviter qu'il y ait un report sur d'autres zones des nécessités qu'on peut satisfaire de manière stratégique dans certaines zones.

L'analyse reconnaît ce fait-là, mais, au moment de passer aux actes et de faire des propositions, on est un peu devant un vide. En particulier, il est très bizarre que le canton, pour des zones stratégiques, délègue cette responsabilité d'abord à des communes. Dans ce domaine-là, est-ce que l'exemple de Blue Factory ne montre pas la voie à suivre? Le canton se porte acquéreur et il utilise un instrument d'aménagement, le plan d'affectation cantonal pour aménager le terrain pour les zones stratégiques. On ne peut pas avoir la même manière d'intervenir pour celles qui sont d'importance cantonale et celles qui sont stratégiques. On doit faire une différenciation. Là, on sent le manque de volonté du canton d'intervenir en termes de politique.

A cela s'ajoute le fait qu'il n'y a pas de mention des moyens nécessaires pour se porter acquéreur. Ces terrains, il faut les acheter, en partie au moins! On doit être acquéreur. Même dans les opérations de remaniement parcellaire, lorsque l'Etat ou les communes sont propriétaires d'une partie au moins des parcelles, ils ont un autre rôle à jouer que s'ils organisent seulement et qu'ils jouent le rôle de chef d'orchestre.

Finalement, deux ou trois petits points de détail qui rejoignent en partie les préoccupations de nos collègues agriculteurs. C'est l'absence de considération dans les terrains, qui sont aux mains de privés, de réflexions sur l'agriculture, les terres d'assolement et les exploitations agricoles. Il y a sûrement des exploitants qui sont dans ces zones à bâtir, d'activités. Qu'est-ce qu'on fait? C'est une autre problématique que celle qui a été évoquée par mon collègue Collomb sur la thésaurisation et les réserves que font les entreprises! Finalement, on ne parle pas d'un effet pervers, malheureusement. J'espère qu'il ne se présentera pas! Plus on organise, plus on planifie ces zones-là pour les rendre disponibles, plus leur valeur augmente, plus ça peut être une incitation à ne pas vendre maintenant mais attendre un meilleur prix demain! Résultat, toujours et encore, les collectivités publiques ne disposent pas d'un ins-

trument pour mettre des terrains effectivement à disposition des entreprises qui cherchent une localisation.

C'est avec ces remarques que le groupe Alliance centre gauche prend acte du rapport, en espérant que ces éléments pourront faire l'objet d'amendements et d'améliorations dans le futur.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). Merci au Conseil d'Etat pour ce rapport.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique relève l'importance du postulat, qui soulève une question très importante pour le développement futur de l'économie fribourgeoise. Je pense d'abord aux entreprises déjà en place aujourd'hui, elles qui souhaitent se diversifier, s'agrandir, changer de site, etc. Bien sûr, nous pensons à celles qui pourraient, un jour, s'installer chez nous, celles qu'on souhaiterait à grande valeur ajoutée.

Le Conseil d'Etat déclare être conscient de la nécessité d'une politique foncière active. Mais, il faut bien déchanter. Les explications du rapport démontrent clairement que le canton de Fribourg ne dispose pas aujourd'hui des instruments adéquats lui permettant de mener une politique foncière active, cohérente et volontariste, à même de fournir les fameuses conditions cadres au développement économique de notre canton. Le rapport inventorie pourtant des surfaces d'une précision au dixième, pour des zones d'activités d'importance cantonale ou des secteurs stratégiques. Il prétend même que le canton dispose d'un outil foncier suffisant, pour lequel il prévoit un soutien important. Mais les critères de l'aménagement du territoire, sur lesquels est basée l'analyse, comme cela a déjà été dit par le député Collaud, motionnaire, eh bien, ces critères ne collent pas avec la réalité des marchés fonciers. Les catégories immédiatement disponibles ne le sont, en réalité, pas. Pire encore: les récentes données de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la LAT, bloquent aujourd'hui toute légalisation de nouvelles zones. De quoi sera faite la politique foncière de demain? Seuls certains gourous à Berne le savent déjà et beaucoup de nos représentants à Berne regardent passer le train. Du rapport, nous retenons toutefois l'intérêt des tables rondes élargies autour de cette thématique et la nécessité de redéfinir rapidement le cercle des acteurs partenaires, appelés à jouer un rôle dans ce domaine. Ainsi, il sera possible de mieux cerner la demande et les attentes du marché. Dans ce sens, je félicite le Conseil d'Etat et les partenaires de la Chambre du commerce notamment, de se réunir prochainement. De même, il sera possible de mieux cerner les contours de l'offre en parcelles adéquates. La politique foncière active ne peut se jouer en vase clos. Mais la priorité sur laquelle le canton doit absolument mobiliser ses efforts à court terme est l'élaboration rapide du nouveau plan directeur cantonal, dont dépendra le sort du développement de ce canton.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Mon lien d'intérêt est le même que celui de mon collègue Eric Collomb, je suis membre du conseil stratégique de la Chambre de commerce de Fribourg.

Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat pour ce très bon rapport et je prie M. le Commissaire du Gouvernement de transmettre les remerciements des postulants à tous les collaborateurs de l'Etat qui ont contribué à la rédaction de ce document, très intéressant par son contenu. Ce rapport a le mérite de mettre une fois par écrit tout ce qui se fait dans le sens d'une politique foncière active. Jusqu'à sa lecture, j'avais le sentiment que l'on ne faisait pas grand-chose. Eh bien, je crois qu'on fait quelque chose, mais cette politique a malheureusement des limites. Les chiffres livrés montrent justement ces limites, les limites de cette politique foncière active, lorsque plus de 80% des terrains en zones stratégiques et d'importance cantonale sont en mains privées. Je pensais auparavant comme Laurent Thévoz, soit qu'il fallait se porter acquéreur de ces terrains, mais j'ai le sentiment aujourd'hui, en voyant ces chiffres, qu'il est illusoire que l'Etat et les communes achètent ceux-ci. La facture serait tout simplement impayable.

Enseignements que l'on peut tirer de ce rapport

Il y a lieu de rendre disponibles dans les meilleurs délais les terrains stratégiques, en réalisant les infrastructures nécessaires à l'équipement de ces terrains. Ceci est la priorité. Sans cela, ils n'ont de «stratégique» que le nom, mais, dans les faits, il est impossible de répondre aux attentes de l'économie. Pour ce faire, il y a lieu de fédérer ces zones d'activités, dans le cadre d'un partenariat à l'image de ce qui s'est fait avec succès dans les années 1960, avec la création du CIG, le consortium pour la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg, situé sur les communes de Givisiez et de Corminboeuf. D'autres modèles doivent être étudiés afin de dynamiser les régions et l'échange de terrains légalisés – on en est là aujourd'hui – entre communes. Il faut limiter la thésaurisation de terrains en zone qui ne sont pas liés à l'agrandissement d'une entreprise.

Contrairement à ce que pense le Conseil d'Etat, la politique foncière active ne doit pas être seulement le fait du canton, pour les zones stratégiques ou d'importance cantonale, mais également de la part des communes, pour toutes les zones d'activités de leur territoire.

A Givisiez, avant de quitter mon mandat de syndic, j'ai fait une analyse de tous les terrains que nous avions à disposition, avec un groupe de travail. En analysant certaines choses, on se dit: «Tiens, si on pouvait se porter acquéreur de ce terrain un jour, on pourrait faciliter l'aménagement, le développement, les accès routiers, etc.» Il doit y avoir cette réflexion dans chaque commune à mon sens.

Je ne partage pas tout à fait l'optimisme du Conseil d'Etat, qui dit que les surfaces disponibles en 2014 sont suffisantes pour les 15 prochaines années. En termes de surface peut-être, mais en termes de disponibilité, on voit que ce n'est pas le cas. La modification de la LAT est un frein actuellement au développement économique de notre canton et pas seulement de notre canton évidemment. Compensons cet inconvénient en étant plus performant au niveau de la gestion de nos zones d'activités, en développant un modèle de coopération supra-communale, en ayant de nouvelles idées pour éviter ou limi-

ter la concurrence fiscale entre les communes, qui est aussi un autre frein au développement de ces zones d'activités.

Avant de conclure, j'ai encore une question pour M. le Commissaire du Gouvernement. Avec mon collègue Eric Collomb, quand nous avons déposé ce postulat, nous avons demandé un inventaire de toutes les zones d'activités, non seulement les stratégiques et celles d'importance cantonale, mais toutes les zones d'activités. Est-ce que ce travail est en cours?

Et pour la dernière fois, j'aimerais rassurer tous les agriculteurs de ce Parlement en précisant que, à mon avis, la politique foncière active, ce n'est pas la volonté de grignoter les bonnes terres agricoles – on en a besoin, de ces bonnes terres agricoles pour nourrir la population – mais on doit utiliser la politique foncière active pour être plus performant au niveau des zones existantes. Là, je lance très rapidement un pavé dans la mare. A la dernière session, avec d'autres collègues députés, nous avons déposé un mandat pour éviter une aberration. Aujourd'hui, l'Office fédéral des routes veut construire des murs antibruit à travers le Grand Fribourg, alors que si on couvre cette autoroute, on peut créer 50 000 m² de surfaces brutes de plancher supplémentaires. Ça vaut, au prix du marché actuel, entre 120 et 150 millions de francs de construction. Et là c'est dans la zone et sur des lignes de transports publics. Vous comprendrez que, avec mes collègues, on va se battre pour éviter une aberration.

Avec toutes ces considérations, je réitère mes remerciements au Conseil d'Etat pour le travail réalisé, et le groupe libéral-radical s'associe à mes propos et prend acte de ce rapport.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, je tiens à remercier les différents intervenants et les postulants pour l'intérêt manifesté pour la politique foncière active.

Les débats ont démontré qu'il y a effectivement une approche différente des postulants, des représentants des milieux de l'économie, qui ont le souci avant tout de pouvoir mettre en zones des terrains en suffisance, surtout à disposition des entreprises, et puis des représentants des milieux agricoles, qui ont avant tout pour souci de préserver les surfaces dévolues actuellement à l'agriculture. Il n'est pas toujours évident de concilier ces intérêts parfois divergents.

Le Conseil d'Etat est d'avis que le développement économique de notre canton passe effectivement par la mise en œuvre d'une politique foncière qui doit être coordonnée, active, ciblée. Vous l'avez vu, le canton de Fribourg vient de franchir le cap des 300 000 habitants. Il connaît une augmentation importante de sa population et nous sommes d'avis qu'il y a lieu de l'accompagner par la création d'emplois. Nous voulons éviter de devenir un canton dortoir, un canton simplement de pendulaires, et nous devons donc avoir un développement équilibré en termes de logements et d'activités économiques. Depuis plusieurs années, la nécessité d'intervention des collectivités publiques a été identifiée. Pour preuve, un principe a été introduit dans la LATeC en 2008. Le Conseil d'Etat a concrétisé cette orientation dans le domaine des zones d'activités en 2011, lorsqu'il a adopté la modifica-

tion du plan directeur cantonal consacré à la politique foncière active. Il ne faut pas l'oublier, la répartition des tâches, en l'état, est claire. Le pilotage et la réalisation des zones d'activités d'importance cantonale, mais aussi des secteurs stratégiques, sont actuellement, en fonction des bases légales, une compétence des régions et des communes. A de multiples reprises, le canton a néanmoins démontré son soutien important aux initiatives pour développer ces zones, conformément au cadre adopté en 2011. Je veux bien évidemment parler de l'implantation de Nespresso à Romont, des opérations foncières récentes dans le secteur stratégique de Planchy à Bulle, du projet Blue Factory en ville de Fribourg, de l'extension importante de la zone d'activités d'importance cantonale sur la commune de Kerzers. Ces succès sont les résultats visibles de travaux importants réalisés ces dernières années, ceci en particulier en coordination avec le soutien de la promotion économique, dans le cadre de la Nouvelle politique régionale, et du Service des constructions et de l'aménagement, dans le cadre de l'aménagement du territoire. Ce court bilan montre bien que l'existence même de cette politique, ses principes, son objectif, à savoir mobiliser des terrains nécessaires à l'implantation d'activités, sont indiscutables et contribuent au développement de notre canton. Nous devons poursuivre dans ce sens, anticiper les besoins du développement économique à travers ces zones d'activités d'importance cantonale et ces zones d'activités stratégiques.

Le rapport du Conseil d'Etat pose les bases de ce débat. Il donne de l'information en toute transparence. Il n'a pas la prétention d'avoir des réponses à toutes vos interrogations, mais il met en tout cas en lumière des pistes de réflexion.

On le voit, du point de vue des statistiques, notre canton dispose de zones d'activités d'importance cantonale immédiatement disponibles, réparties sur l'ensemble du territoire. Ces zones sont pour la plupart proches d'infrastructures de grande qualité et sont attractives. Certaines d'entre elles n'attendent d'ailleurs plus que l'investisseur pour les mettre en valeur. Mais, gardons-nous de tout optimisme car, effectivement, les communes et les régions chargées de ce développement des zones d'activités d'importance cantonale et des secteurs stratégiques, ne maîtrisent qu'imparfaitement le foncier. On évoque souvent une raison précise; le foncier est aux mains de propriétaires privés qui, pour certains, ont de bonnes ou de moins bonnes raisons de ne pas vouloir mettre ces terrains à disposition. Dans ce sens, cela signifie que l'Etat, les collectivités publiques, les communes et les régions doivent être actives, en particulier dans la négociation. Nous sommes en train de réfléchir à des moyens légaux, dans le cadre des dispositions d'application de la nouvelle LAT, pour éventuellement introduire dans la LATeC de nouveaux moyens qui faciliteraient ce dézonage de zones que personne ne souhaite ou que personne ne souhaite mettre à disposition et inversement, de confier peut-être un droit d'emption aux collectivités communales et à titre subsidiaire, à l'Etat, pour acquérir ces terrains, pour de la politique foncière active.

Vous l'avez bien compris aussi, le cadre légal est devenu plus contraignant depuis le 1er mai dernier, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT. A l'avenir, il faudra bien se

résoudre à l'idée que nous ne pourrions pas répondre à nos besoins en termes de création d'emplois simplement en ouvrant de nouvelles zones. Il existe actuellement un moratoire, qui va perdurer jusqu'à l'approbation par le Conseil fédéral de notre nouveau plan directeur cantonal. Et puis, ceci a été évoqué dans le cadre de la discussion, le canton de Fribourg connaît actuellement un déficit de son quota des terres d'assolement, plus de 236 hectares. La Confédération n'accepte plus ce déficit et n'accepte plus que nous mettions en zone des terrains sur des surfaces d'assolement tant que ce déficit perdure. L'Office du développement territorial dépose, de manière systématique, des recours pour contester ces approbations de PAL, raison pour laquelle effectivement des négociations ont eu lieu maintenant entre l'Etat et la Confédération, qui ont débouché sur une convention. Cette convention a pour objectif naturellement de protéger les terres agricoles qui le méritent, mais elle a aussi pour objectif de trouver des moyens appropriés pour ne pas bloquer le développement économique de ce canton. L'idée est effectivement d'intégrer dans le quota des terres d'assolement qui n'ont pas été incluses à l'époque, notamment en 1996, des terres d'assolement qui existent dans ce canton au-delà de 800 mètres. Lorsque la Confédération aura admis ces nouvelles surfaces, il sera possible, je dis bien *possible*, mais avec des conditions très restrictives, de mettre en zone sur des surfaces d'assolement, ceci à trois conditions: il faudra d'une part que le quota soit respecté, d'autre part que ce soit un projet de densification et enfin un projet qui réponde à un intérêt jugé important par le canton. C'est dire que la mise en zones sur des SDA, à l'avenir, ne pourra se faire qu'à des conditions extrêmement restrictives.

Des questions sont soulevées. On a effectivement parlé du modèle genevois et du modèle fribourgeois. Actuellement, la politique foncière active est menée avant tout par les communes. Veut-on dans ce canton cantonaliser ou centraliser cette politique foncière active, comme d'aucuns le proposent? Veut-on, au contraire, suivre le modèle vaudois et imaginer des transactions via des syndicats, des remaniements parcellaires? Ceci mérite effectivement réflexion et discussion; c'est l'objectif aussi des tables rondes que nous avons menées il y a quelques mois et des contacts que nous multiplions actuellement, en particulier avec la Chambre du commerce.

J'aimerais aussi insister sur le fait que la révision du plan directeur cantonal sera une opportunité tout à fait essentielle pour optimiser notre politique foncière active. Nous devons définir les besoins pour nos zones d'activités, pratiquement pour les 20 prochaines années, mais aussi définir leur répartition dans le territoire, dans les régions, respectivement dans les communes. Ceci sera un travail extrêmement important, de longue haleine, que nous souhaitons aussi mener dans un esprit de dialogue et de participation. Dans ce sens, je vous informe effectivement que nous mettrons en principe d'ici la fin de l'année, en consultation publique, le projet de loi d'adaptation de la LATeC révisée, qui aura aussi pour objectif d'introduire le régime de plus-value. Cela fera l'objet aussi de présentations dans les districts, respectivement dans les communes, de manière à associer la population sur ces thématiques importantes.

C'est avec ces quelques considérations que le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de ce rapport tout en vous réitérant sa volonté, volonté du Conseil d'Etat, volonté en particulier des Directions de l'économie et de l'aménagement du territoire, de trouver des solutions raisonnables et coordonnées pour favoriser le développement de notre canton.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

Clôture de la session

La Présidente. Wir sind somit am Ende der Oktobersession angelangt. Ich danke Ihnen für Ihre engagierte Mitarbeit. Kommen Sie gut nach Hause oder an Ihren Arbeitsort zurück und genießen Sie morgen Freitag sowie am Wochenende die Einweihung unseres Jahrhundertbauwerkes, der Poyabrücke.

Als Ihre Präsidentin versichere ich Ihnen, dass ich den Souverän des Kantons Freiburg mit der kantonalen Exekutive und derjenigen des Bundes zusammen würdig vertreten werde.

Die Session ist geschlossen.

—

- La séance est levée à 11 h 50.

La Présidente:

Katharina THALMANN-BOLZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint

—